



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

RAPPORT ANNUEL 2021

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets







Le présent rapport est établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport sera présenté en Commission Déchets avant le Conseil Communautaire du 10 octobre 2022 et ensuite transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public dans chaque commune et sur le site internet de la CASA.



SOMMAIRE

PARTIE 1 : PRESENTATION GENERALE

La CASA en bref	7
Les faits marquants de l'année 2021	8
Le territoire	9
La Direction Envinet	10
Organisation générale de la collecte	12
Moyens humains	14
Moyens matériels	15
ZOOM sur la relation usagers	16
Certification ISO 9001	17
Cartographie des processus	18

PARTIE 2 : CADRE REGLEMENTAIRE

Rappel des différents objectifs réglementaires nationaux	20
Obligation réglementaire de réduction et valorisation	21
Situation de la CASA	22

PARTIE 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Les faits marquants nationaux de 2021	24
Répartition des flux collectés 2021	25
Evolution du gisement des Déchets Ménagers et Assimilés produits par la CASA	26
Composition des bacs d'Ordures Ménagères	27
Comparatif des gisements	28
Répartition des déchets ménagers et assimilés	29
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	30
Collecte en bi flux	31
Collecte du verre	32
Collecte des végétaux et dépôts en déchetterie	33
Carte des points d'apport volontaire verre, emballages ordures ménagères et cartons	34
Organisation générale de la collecte en PAV	35
ZOOM sur les dispositifs de collecte enterrés et semi enterrés	36



SOMMAIRE

PARTIE 3 : INDICATEURS TECHNIQUES (suite)

Encombrants et dépôts sauvages	38
Zoom Procédure de gestion des encombrants et des dépôts sauvages	39
Collecte des huiles	40
Collecte des textiles, linges chaussures	42
Collecte en déchetteries	43
Evolution des collectes depuis 2010	46

PARTIE 4 : INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

Traitement par flux	49
Valorisation des déchets	50

PARTIE 5 : INDICATEURS FINANCIERS

Budget – compte administratif	52
Financement du service	54
Coût des collectes	56

PARTIE 6 : PERSPECTIVES

Perspectives 2022	58
-------------------	----

PARTIE 7 : GLOSSAIRE

Glossaire	61
-----------	----

Partie 1

PRESENTATION GENERALE





Partie 1

PRESENTATION GENERALE

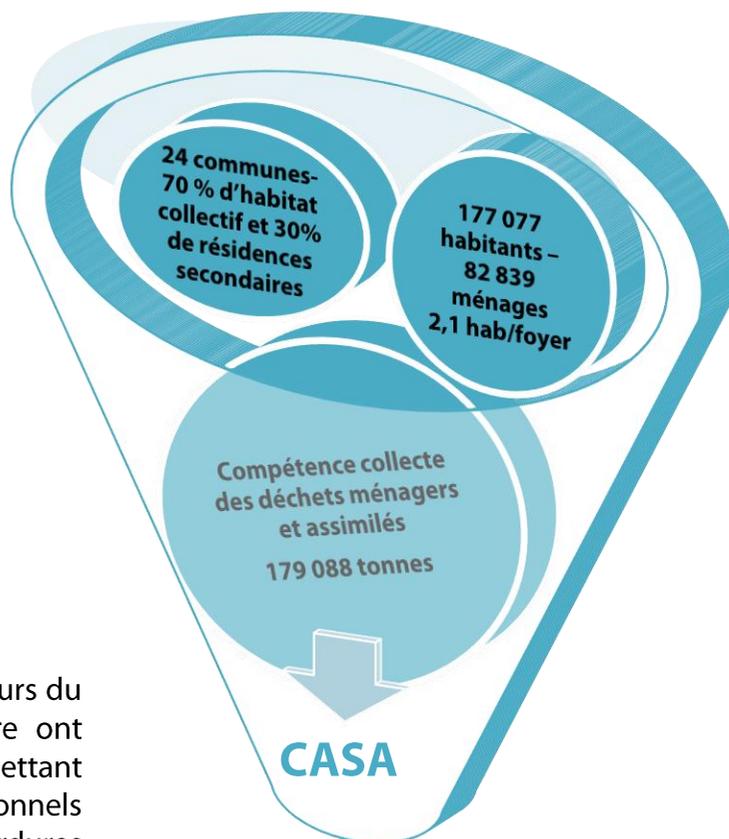
La CASA en bref

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les agents et les moyens de la CASA et pour le reste par des entreprises dans le cadre de Marchés Publics de prestations de services.

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par le syndicat de traitement et de valorisation des déchets UNIVALOM qui en détient la compétence. Ces actions sont assurées par des prestataires privés et par du personnel du syndicat.

Depuis le 1er septembre 2018, les ambassadeurs du tri ainsi que les 7 déchetteries du territoire ont également été transférés à UNIVALOM, permettant ainsi aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles dans l'ensemble du réseau du syndicat avec des conditions d'accès harmonisées.

Avec la création du Pôle Métropolitain CAP AZUR regroupant la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ainsi que la Communauté de Communes des Alpes d'Azur, plusieurs actions communes sur la thématique des déchets ont été engagées comme l'harmonisation des conditions d'accès dans les déchetteries, des campagnes de sensibilisation sur le tri des emballages et du verre, le compostage individuel et collectif des déchets végétaux et des bio déchets et le territoire Zéro Déchets.





Partie 1

PRESENTATION GENERALE

Les faits marquants de l'année 2021

- Mise en place en C2 sur les communes d'Antibes, Biot, Vallauris, Valbonne et Villeneuve Loubet en février 2021 en substitution d'une collecte d'ordures ménagères (sauf pour Villeneuve Loubet) hors gros producteurs (centre-ville, métiers de bouche). À cette occasion reprise en régie d'une tournée effectuée le lundi sur Vallauris et d'une tournée de nuit sur le cap d'Antibes
- Augmentation des dotations en bacs de tri en habitat collectif et sur les points de regroupement et augmentation de la fréquence de collecte du biflux
- Lors de dotation en bacs, mise à disposition de bacs de tri plus volumineux que les bacs d'OM
- Optimisation du fonctionnement du service des encombrants avec reprise en régie de l'intégralité de la collecte des encombrants sur tout le territoire de la CASA
- Implantation de colonnes enterrées pour les ordures ménagères dans le cadre des gros projets d'aménagements (Marenda Lacan à Antibes, Ecole d'Opio, les Vignasses à Biot, Quartier Garbejaire à Valbonne) et de semi-enterrées sur Caussols
- Renouvellement de 21 bornes enterrées du parc de PAV dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement avec des trémies à plus grandes ouvertures
- Réflexions et engagement d'une étude sur la mise en place du tri à la source des biodéchets
- Collaboration avec UNIVALOM et CAP AZUR sur la prévention des déchets (renfort de la communication sur le compostage, le tri, territoire Zéro Déchets, etc.
- Diminution du taux de TEOM de 9,5 % à 8,8% au 1^{er} janvier 2021
- Signature en avril 2021 de la charte « Zéro déchet plastique en Méditerranée » et de la charte « une plage sans déchet plastique »
- Prise de la Présidence de Cap Azur par la CASA en fin 2021



Partie 1

PRESENTATION GENERALE

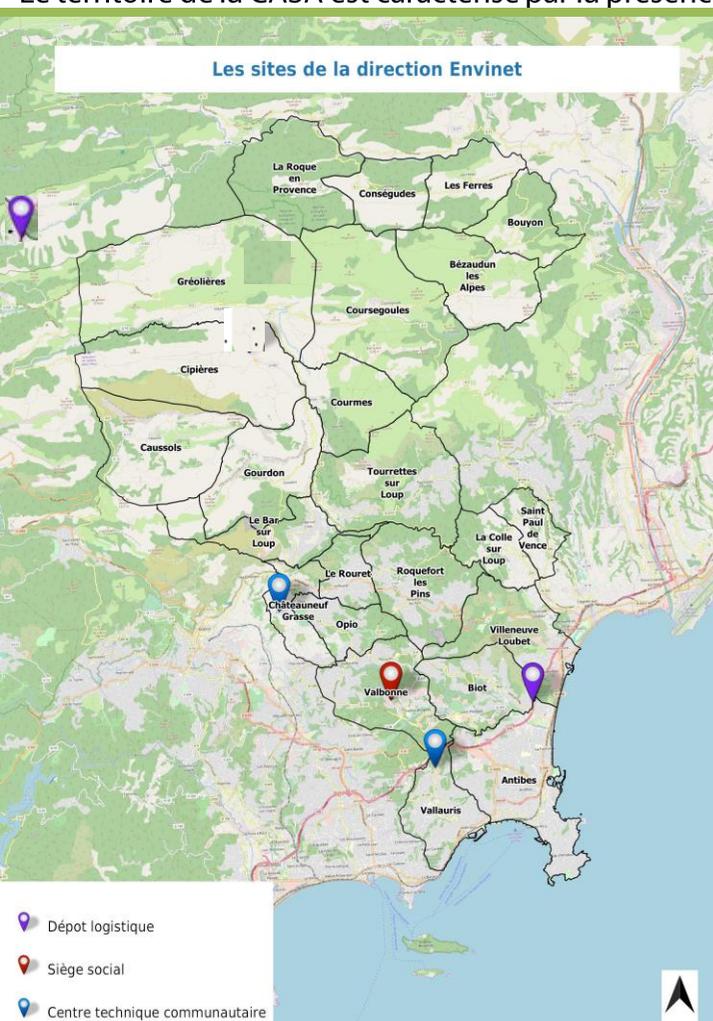
Territoire

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est un Établissement Public de Coopération Intercommunale assurant le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein des 24 communes membres :

ANTIBES, LE BAR-SUR-LOUP, BEZAUDUN-LES-ALPES, BIOT, BOUYON, CAUSSOLS, CIPIERES, CHATEAUNEUF-GRASSE, CONSEGUDES, COURMES, COURSEGOULES, LA COLLE-SUR-LOUP, LES FERRES, GOURDON, GREOLIERES, OPIO, ROQUEFORT-LES-PINS, LE ROURET, LA ROQUE-EN-PROVENCE, SAINT-PAUL DE VENCE, TOURRETTES-SUR-LOUP, VALBONNE, VALLAURIS, VILLENEUVE-LOUBET.

La population estimée sur le territoire est de 178 917 habitants (dernières données INSEE 2019 - population municipale).

Le territoire de la CASA est caractérisé par la présence de 4 zones :



Le haut pays : représenté par des villages peu urbanisés.

Le moyen pays : représenté par une urbanisation moyenne et une majorité d'habitat pavillonnaire.

Le secteur technopôle et zones industrielles : représenté par Sophia Antipolis et les zones industrielles des 3 Moulins, Saint Bernard, Marina 7 et ses multiples entreprises.

La bande littorale : représentée par une urbanisation dense.

La répartition de la population correspond approximativement au découpage de l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés : deux zones Nord et Sud collectées par la régie et une partie centrale collectée par un prestataire de services.

Son territoire est donc très vaste (les 24 communes représentent 48 970 hectares) et cet élément est chaque jour pris en compte dans la gestion du service public.



Partie 1

PRESENTATION GENERALE

La Direction Envinet

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA. Concernant le territoire restant, la collecte est assurée par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Missions ENVINET

Collecte des déchets ménagers et assimilés

Gestion et collecte des points de regroupement et des points d'apport volontaire

Implantation de colonnes aériennes, enterrées et semi enterrées

Mise en œuvre de projets structurants dans la prévention, le recyclage et la valorisation des déchets

Collaboration avec les parties prenantes dans la prévention des incivilités et la gestion des déchets notamment lors d'évènements particuliers (manifestations et situations de crise)

Déploiement d'outils informatiques et d'analyses pour le suivi des activités et l'optimisation du service public

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et qui sont essentiellement assurées par des prestataires privés.



Pour exercer sa compétence, la CASA dispose de trois centres techniques (Vallauris, Biot et Châteauneuf de Grasse) et d'un dépôt (Malamaire sur la commune de Valderoure), accueillant les véhicules et agents de la régie. De plus, un dépôt logistique (Biot) permet plus particulièrement le stockage des équipements de collecte comme les bacs et les colonnes.

La Direction Envinet a également recours à des prestataires pour assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.



Partie 1

PRESENTATION GENERALE

La collecte des déchets ménagers est réalisée tant par la régie que par le biais de marchés de prestations de services. Sur l'ensemble des communes membres, 16 sont majoritairement collectées en porte à porte par la régie de collecte contre 8 en prestation et selon plusieurs critères :

- ✓ Le flux
- ✓ Les types de voies
- ✓ Les modes de collecte
- ✓ La situation géographique
- ✓ Les spécificités des quartiers
- ✓ La fréquentation touristique

Toutes les prestations de collecte en PAV sont confiées à des prestataires.

La CASA dispose de zones desservies en porte à porte (PAP = dotation en bacs individuels et collecte au droit des habitations) et d'autres en points de regroupement (PR = collecte à proximité des habitations avec des bacs à roulettes collectifs).

Il y a également les points d'apport volontaire (PAV) constitués de colonnes aériennes, enterrées ou semi enterrées de 4 à 5 m³. Ces colonnes sont collectées par des camions grues et permettent le recueil du verre, du carton, des emballages ménagers, du verre et des ordures ménagères. Des bornes sont réparties sur le territoire pour les vêtements qui sont collectées par les associations Pacôme recyclage et Montagn'habits aux moyens d'utilitaires plateaux . Ce sont les caractéristiques de chaque secteur qui déterminent le mode de présentation et la fréquence de collecte. Chaque ville et même chaque quartier peut être soumis à un mode ou une fréquence de collecte différente.

Pour plus de détails sur les différents services proposés sur le territoire de la CASA, rendez-vous sur :

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/gerer-ses-dechets>

Certains services spécifiques sont proposés selon les secteurs comme la collecte du verre et des huiles de friture des cafés, hôtels et restaurants, et des ramassages à des horaires précis sont réalisés (hôpitaux, zones piétonnes, sites à risques...).

Les niveaux de service sont également adaptés à la saisonnalité. En effet, de nombreuses communes voient la fréquence de collecte des ordures ménagères augmenter durant la saison estivale afin de pouvoir absorber le surplus d'activité des professionnels et l'augmentation de la quantité de déchets produits par les touristes.



Partie 1

PRESENTATION GENERALE

Organisation générale de la collecte

Commune	COLLECTE EN PORTE A PORTE						COLLECTE EN POINT D'APPORTS VOLONTAIRES			
	OM	CS (Biflux)	Cartons	Verre	Encombrants	Végétaux	Cartons	CS (Biflux)	Verre	TLC
Antibes	C3 à C28	C2	C2 (ZI des Trois Moulins uniquement)	4x/ semaine Vieil Antibes	C5					
Le Bar-sur-Loup	C2 à C6	C1			C1	*				
Bezaudun-les-Alpes	C2	C0,5 à C1			C1					
Biot	C2 à C7	C2	C1 sur Parc de Sophia	C1 points bouchevillage	C5					
Bouyon	C2	C0,5 à C1			C1					
Caussols	C2	C0,5 à C1			C1					
Cipières	C2	C0,5 à C1			C1					
Châteauneuf de Grasse	C2 à C7	C1			C1	*				
La Colle-sur-Loup	C2 à C7	C1		C1 à C0,5	C2	*				
Conségudes	C2	C0,5 à C1			C1					
Courmes	C2	C0,5 à C1			C1					
Coursegoules	C2	C0,5 à C1			C1					
Les Ferres	C2	C0,5 à C1			C1					
Gourdon	C2 à C6	C0,5 à C1			C1					
Gréolières	C2 à C3	C0,5 à C1			C1					
Opio	C2 à C7	C1		C1 à C0,5	C1	*				
Roquefort-les-Pins	C2 à C5	C1		C0,5	C1	*				
La Roque-en-Provence	C1 à C2	C0,5 à C1			C1					
Le Rouret	C2 à C6	C1			C1	*				
Saint-Paul de Vence	C2 à C14	C1		C0,5	C1	*				
Tourrettes-sur-Loup	C2 à C7	C1			C1	*				
Valbonne	C3 à C7	C2	C1 sur Parc de Sophia		C5					
Vallauris / Golfe Juan	C3 à C14	C2	C1 sur ZI St Bernard		C5					
Villeneuve-Loubet	C3 à C14	C2	C2 sur la ZI Marina 7	C1 points bouche Marina	C3	*				
ZI Sophia Antipolis	C3 à C7	C1	C2 Quelques points seulement		/					

* C0,5 de novembre à mars et C1 d'avril à octobre

	Véolia Propreté (PAV)
--	-----------------------

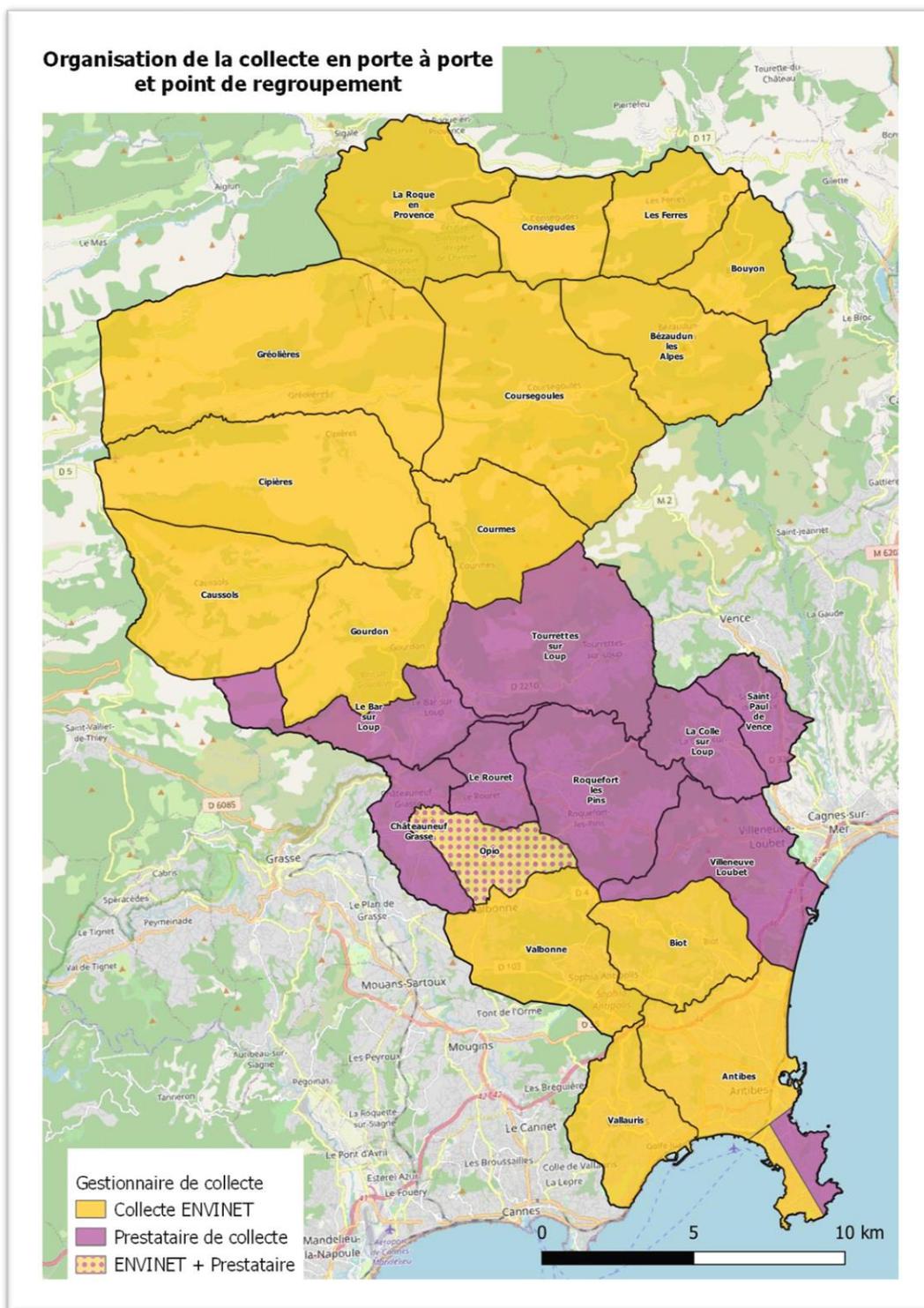
Pacôme
Montagn'habits



Partie 1

PRESENTATION GENERALE

Organisation principale de la collecte en porte à porte





Partie 1

PRESENTATION GENERALE

Moyens humains

La Direction ENVINET est composée de deux directions :

⇒ La **Direction Exploitation** qui assure directement la gestion des équipes de collecte avec du personnel de la CASA et réalise les prestations de collecte de tous types sur l'ensemble du territoire.

⇒ 1 Directeur Exploitation

⇒ 1 Responsable de service

⇒ 10 Responsables d'équipes collecte et 2 adjoints + 120 agents de collecte

⇒ 3 Contrôleurs qualité régie

⇒ 1 Responsable d'équipe entretien des équipements de collecte et lavage de bacs + 2 agents

⇒ 1 Responsable du parc de véhicules + 3 agents

⇒ 1 Responsable planification, suivi administratif gestion de stock et entretien du CTC + 6 agents

⇒ la **Direction Etudes et Stratégies** qui assure la gestion des prestataires privés, la gestion administrative, l'analyse de données, l'interface avec les usagers, la certification ISO 9001 et la gestion de projets.

⇒ 1 Directeur Etudes et Stratégies

⇒ 1 Adjointe au Directeur, Responsable Qualité

⇒ 1 Responsable de gestion administrative

⇒ 2 Responsables de gestion exploitation des données

⇒ 2 Agents d'accueil relation usagers

⇒ 1 Responsable des service aménagements, travaux ,suivi des prestataires de collecte

⇒ 1 Responsable qualité prestaires + 2 Contrôleurs

⇒ 1 Contrôleur prestataire de collecte en PAV

⇒ 1 Mission maintenance des équipements



Partie 1

PRESENTATION GENERALE

Moyens matériels

En 2021 la collecte des déchets est assurée au moyen de 163 véhicules dont 112 appartiennent à la CASA et 51 au prestataire privé. Parmi ces véhicules :

- ✓ 50 BOM 9 à 22m³ (30 BOM pour la régie et 20 pour le prestataire)
- ✓ 28 mini bennes 4 à 5 m³ (14 pour la régie et 14 pour le prestataire)
- ✓ 1 mini benne en location du 20/06/2022 au 20/09/2022 (régie)
- ✓ 26 camions plateaux (22 pour la régie et 4 pour le prestataire)
- ✓ 7 camions grue 10 à 20m³ pour la collecte des encombrants réalisée par la régie
- ✓ 4 camions grue de 26 m3 pour la collecte des PAV réalisée par le prestataire
- ✓ 1 laveuse (régie)
- ✓ 2 micro-bennes électrique (prestataire)
- ✓ 2 véhicules 2 roues (régie)
- ✓ 11 pick-up (régie)
- ✓ 32 véhicules utilitaires et légers (25 pour la régie et 7 pour le prestataire)



Plus de 60 % des véhicules disposent d'équipements spécifiques réduisant les consommations de carburant notamment lors des opérations de collecte.

Deux types de dispositifs sont disponibles :

Un premier système composé d'une pompe hydraulique à débit variable couplée à un boîtier de gestion du ralenti moteur et un dispositif dit « Eco contrôle ».

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 10%.

Avantage écologique : réduit considérablement les nuisances sonores et les émissions de carbone passant d'un régime moteur en phase de collecte de 1100 T/min à 650 T/min.

Une formation à la conduite rationnelle est prodiguée à chaque chauffeur à sa prise de poste.

Un deuxième système équipe plusieurs BOM comprenant une technologie avant-gardiste de haute technologie (première en France) nommée Cin Energie (récupération de l'énergie cinétique produite lors du freinage pour la convertir en électricité) qui permet l'utilisation autonome de l'équipement lors des opérations de collecte (lève conteneur et système de compaction).

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 23%.

Avantage écologique : zéro émission de carbone sur le dispositif Cin Energie en situation de collecte et très forte diminution des nuisances sonores.



Partie 1

PRESENTATION GENERALE



ZOOM sur la relation usagers

La Direction Envinet dispose d'un service dédié à la relation usager. Il gère le standard téléphonique avec un numéro d'accès direct le 04 92 19 75 00 ainsi que les deux boites mails : encombrants.envinet@agglo-casa.fr et envinet@agglo-casa.fr

Depuis 2020, avec le confinement, mise à disposition en ligne de formulaires internes permettant de faciliter la saisie directe par les usagers de demandes d'enlèvements d'encombrants (Cf. zoom encombrants). Les demandes sont tout de même prises par téléphone pour les personnes ne disposant pas d'accès Internet.

Concernant les autres demandes ou doléances, qui sont reçues de toutes les sources (mail, téléphone...), les enregistrements sont faits dans les applications de gestion de la relation usager. Ces demandes sont reçues, saisies par les équipes en charge de leurs traitements et transmises aux équipes concernées pour disposer des éléments de réponse. Elles sont ensuite analysées afin d'apporter des actions d'amélioration de la qualité du service.

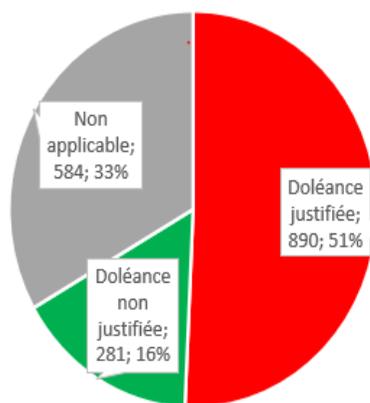
Evaluation de la justification

Doléance justifiée = défaillance du service (ex : oubli de collecte)

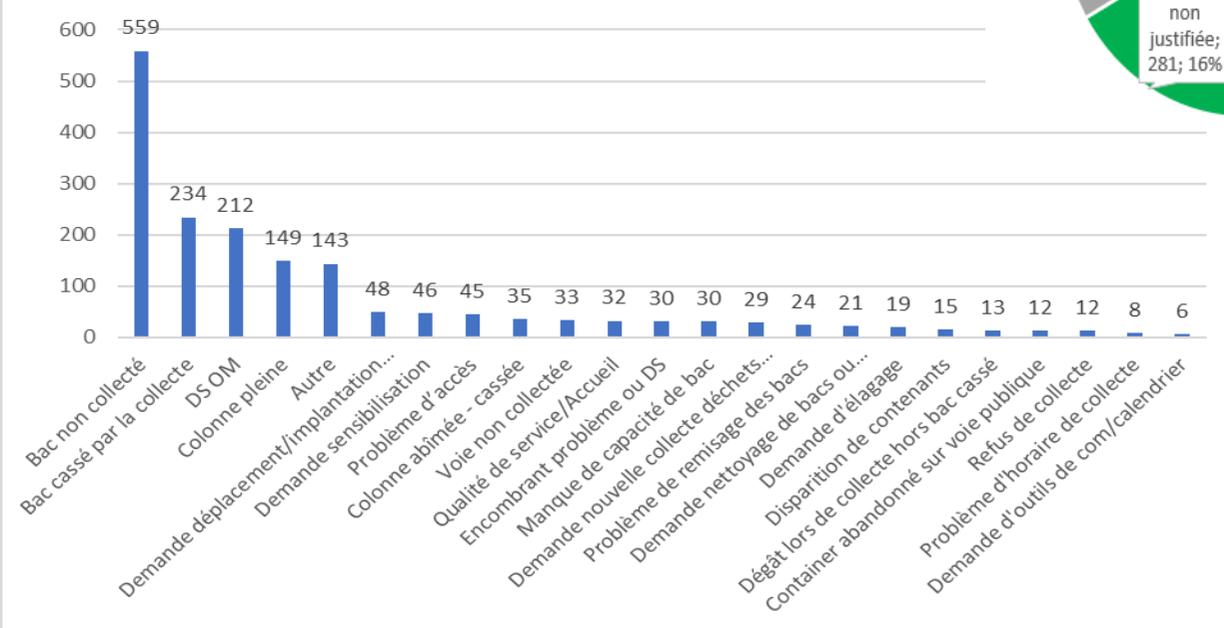
Doléance non justifiée = pas de défaillance du service (ex : bacs sortis après la collecte)

Non Applicable = demande (ex : demande de bac)

Justification des Relation Usagers



Répartition des types de demandes et doléances





Partie 1

PRESENTATION GENERALE

Certification ISO 9001 : Management par la Qualité

POLITIQUE QUALITÉ

NOTRE OBJECTIF : EXEMPLARITÉ ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



Notre système de management de la qualité encadré par la norme ISO 9001 version 2015 contribue à l'amélioration en continu de notre organisation et de notre fonctionnement. Il s'appuie sur nos valeurs fondamentales telles que l'accompagnement de nos équipes ainsi que la maîtrise des dépenses publiques et constitue le socle permettant d'identifier et de corriger nos dysfonctionnements. Avec l'ensemble de mes collaborateurs, nous nous engageons à fournir des services conformes aux exigences qui nous sont applicables, à saisir les opportunités et à faire preuve d'innovation afin de rendre un service public plus performant, animé par la volonté d'anticiper les risques liés à nos activités.

La mise en œuvre du Management par la Qualité au sein de la Direction Envinet part d'une volonté d'amélioration de son dispositif de gestion des déchets ménagers, et de rendre un service de collecte des déchets plus efficient auprès des usagers de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

SATISFAIRE NOS USAGERS

- > Développer de nouvelles actions
- > Améliorer la relation usager

- > Déployer le plan de formation issu des évaluations internes et des besoins de services

ACCOMPAGNER NOS COLLABORATEURS

FAIRE PREUVE D'INNOVATION

- > Assurer la mise en œuvre d'un projet innovant par an

- > Formaliser un programme d'actions de prévention des risques professionnels et le suivre
- > Mettre en œuvre des contrôles sécurité internes

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

MAÎTRISER LES COÛTS

- > Analyser les coûts et maîtriser les dépenses
- > Mener des actions d'optimisation des services



Quelques actions phares 2021 :

- ✓ Poursuite de la mise en place d'outils informatiques de suivi des activités et automatisation de traitement de données (contrôle de gestion)
- ✓ Travail sur le suivi des collectes d'encombrants et dépôts sauvages et l'exploitation des données (suivi des délais de rendez-vous, cartographie des interventions)
- ✓ Mise à disposition sur internet d'un formulaire en ligne à destination des usagers pour les doléances et demandes concernant la collecte
- ✓ Structuration d'espaces de travail informatique pour la DEN

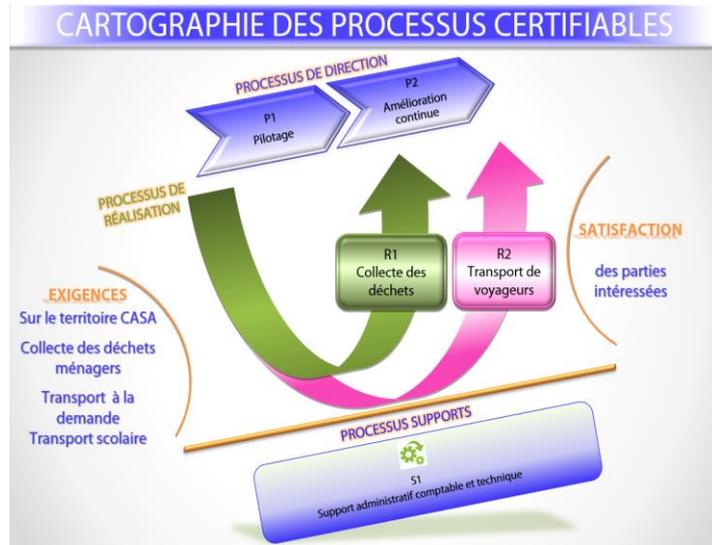
201 901805



Partie 1

PRESENTATION GENERALE

Cartographie des processus

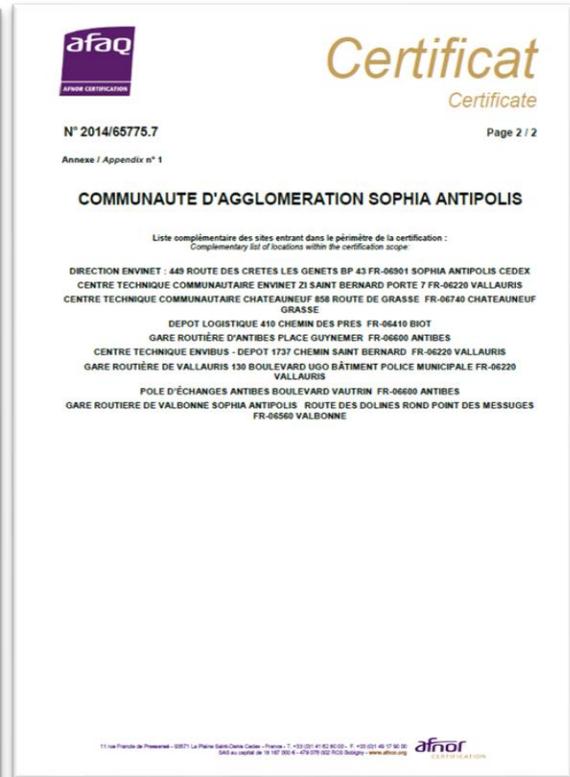


Audits : Résultats de l'audit de renouvellement :

« Le système de management ISO 9001 :2015 mis en place par la CASA au sein des entités ENVINET (Collecte de déchets) et ENVIBUS (TAD et Transports scolaires) présente une bonne maturité.

Le système de Management est très dynamique et en perpétuel recherche d'amélioration continue. Trois points sensibles sur 4 ont été pris en compte et traités au cours de l'année 2021. Aucun point sensible pour cet audit de suivi 1. »

3° cycle d'audit - Suivi 1 de la certification 2 jours d'audit sur site en 2021



Partie 2

CADRE REGLEMENTAIRE





Partie 2

CADRE REGLEMENTAIRE

Rappel des différents objectifs réglementaires nationaux

Réduction à la source

Déchets ménagers :
-10% par rapport à 2010

Tri à la source
des biodéchets

Déchets ménagers :
-15% par rapport à 2010

5% de déchets ménagers
réemployés / réutilisés

Augmentation de la valorisation matière

55% valo. matière
Déchets non dangereux
(hors gravats)

Extensions des
consignes de tri
des plastiques

Tri à la source
des biodéchets

55% valo. matière
Déchets ménagers

65% valo. matière
Déchets non dangereux
(hors gravats)

60% valo. matière
Déchets ménagers

65% valo. matière
Déchets ménagers

Augmentation de la valorisation énergétique

70% de valo. énergétique. pour les déchets
ne pouvant faire l'objet de valo. matière

- 50% Déchets non dangereux
incinérés sans valo. E. par rap. à 2010

Réduction du stockage

- 30% Déchets non
dangereux (hors gravats)
enfouis par rapport à 2010

- 50% Déchets non
dangereux (hors gravats)
enfouis par rapport à 2010

Max 10% Déchets
ménagers enfouis

2020

2022

2023

2025

2030

2035

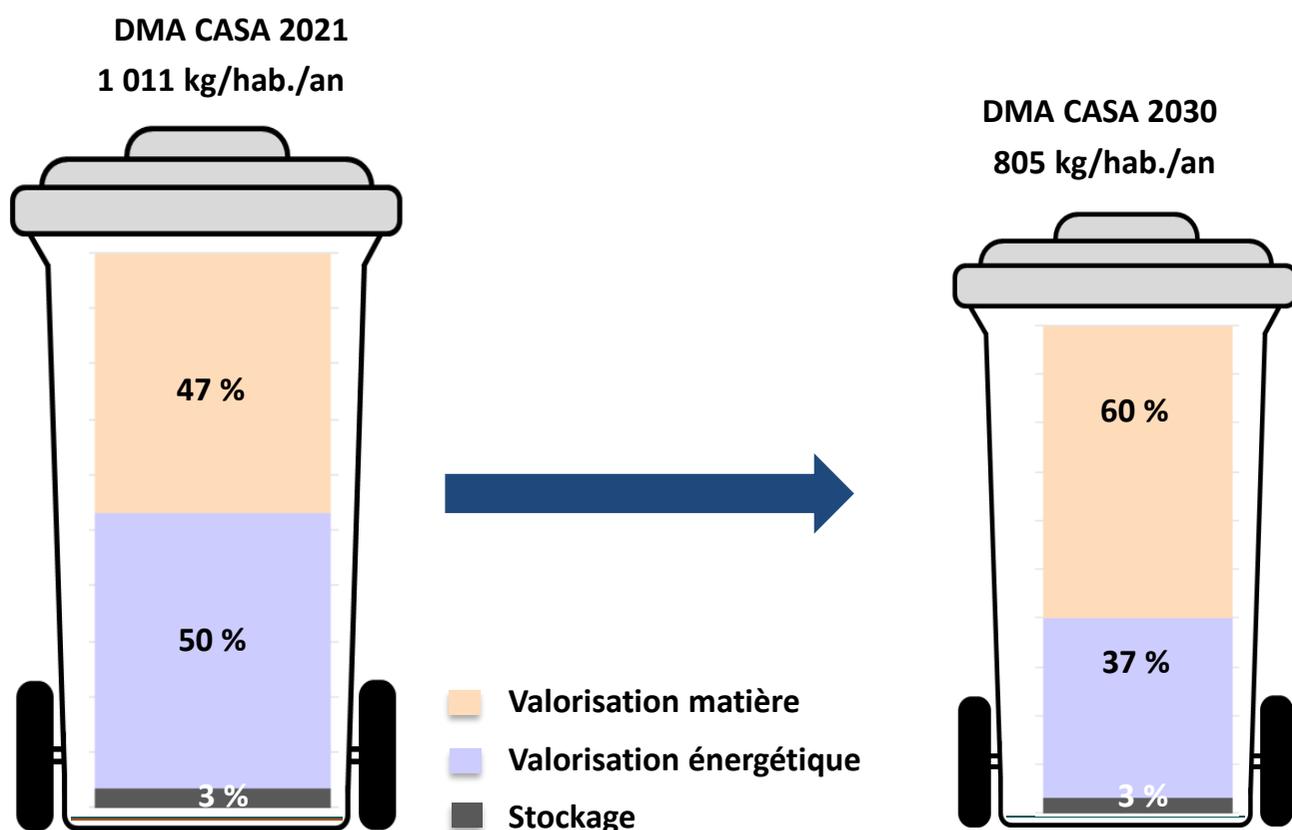


Partie 2

CADRE RÉGLEMENTAIRE

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE RÉDUCTION ET VALORISATION => quelle projection sur les DMA de la CASA à l'horizon 2035 (comparativement à 2010 année de référence)

- Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) (-15% en 2030 /2010)
- Augmentation de la valorisation matière (60% en 2030, 65% en 2035)
- Réduction du stockage (Max 10%)





Partie 2

CADRE REGLEMENTAIRE

Situation de la CASA

Objectifs	Constats internes 2021	Analyse
<p>Objectif loi AGEC : Diminution de 15% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant entre 2010 et 2030</p>	<p>1011 kg/habitant de DMA</p>	<p>Augmentation de 9,5 % des DMA par habitant depuis 2010 : L'enjeu des années à venir est de rattraper le retard déjà en cours quant à la réduction objectivée pour 2030. Un plan stratégique est à établir afin d'avoir une vision globale et de nouvelles orientations pour inverser la tendance d'augmentation des DMA.</p>
<p>Objectif : Stockage limité à 26% en 2020 (18% en 2025)</p>	<p>2,5 % des déchets sont amenés sur un site d'enfouissement</p>	<p>Objectif atteint depuis 2010 avec la valorisation des gravats propres, la valorisation des mâchefers et d'une partie des encombrants (CSR).</p>
<p>Objectif : Incinération sans valorisation énergétique divisée par 2 sur 2010-2025 (diminution de 25% en 2020)</p>	<p>0% d'incinération sans valorisation énergétique</p>	<p>Ce taux est le même depuis 2010.</p>

La Direction Envinet devra axer son travail sur la diminution globale des DMA, notamment par la généralisation de la mise en place du projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », l'augmentation des fréquences de collecte sélective, la mise en œuvre de la collecte des biodéchets et la promotion du compostage individuel et collectif, etc.

Toutes ces actions lui permettront d'être en adéquation avec les objectifs du futur Plan Déchets 2022-2027.

Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES



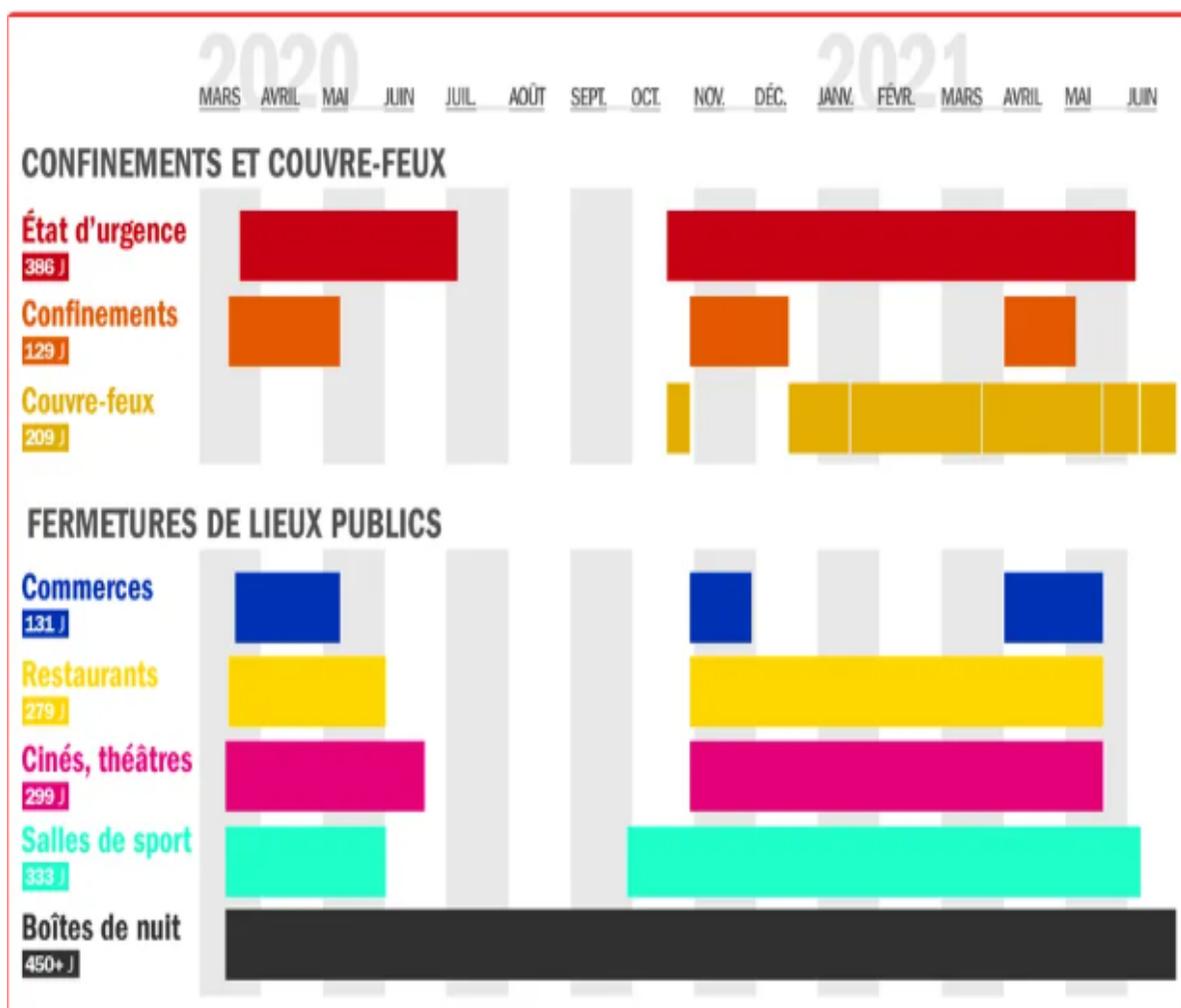


Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES

Les faits marquants nationaux de l'année 2021

Rappel des problématiques sanitaires liées au COVID 19 impactant la production de déchets





Partie 3

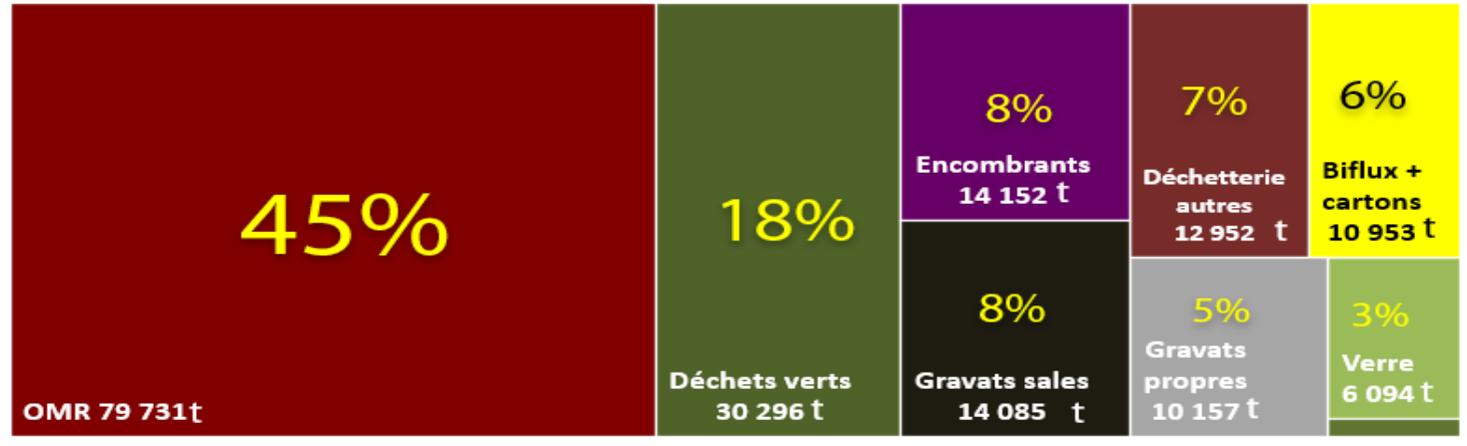
INDICATEURS TECHNIQUES

Répartition des flux collectés 2021

1011 kg/hab/an
179 088 tonnes

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) 179 088 t - 1 011 kg/hab./an												
Déchets Occasionnels 74 773 t 422 kg/hab./an					Déchets de routine : Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) 104 315 t 589 kg/hab./an							
Apports en déchetterie compétence (UNIVALOM) 74 106 t 418 kg/hab./an					Déchets collectés sélectivement 17 048 t 96 kg/hab./an		Déchets verts PàP 7 536 t 149 kg/hab./an (sur les 9 communes concernées) mais 43 kg/hab./an ramené à la population totale CASA		Déchets de routine : Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 79 731 t 450 kg/hab./an			
Gravats propres 10 157 t 57 kg/hab./an		Gravats sales 14 085 t 80 kg/hab./an		CS recyclable 12 952 t 73 kg/hab./an							Compostage	Textiles Linges Chaussures 667 t 4 kg/hab./an
		DEA (Eco mobilier) 2 073 t 12 kg/hab./an	CS bois 6 935 t 39 kg/hab./an	CS ferrailles 2 419 t 14 kg/hab./an	CS DEEE 1 114 t 6 kg/hab./an	DDM 411 t 2 kg/hab./an	Déchets verts (hors PàP) 22 760 t 129 kg/hab./an	Encombrants (déchetterie et PàP) 14 152 t 80 kg/hab./an				
										CS Recyclables biffux 9 697 t 55 kg/hab./an	CS Cartons 1 257 t 7kg/hab./an	CS Verre 6 094 t 34 kg/hab./an

RÉPARTITION DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS



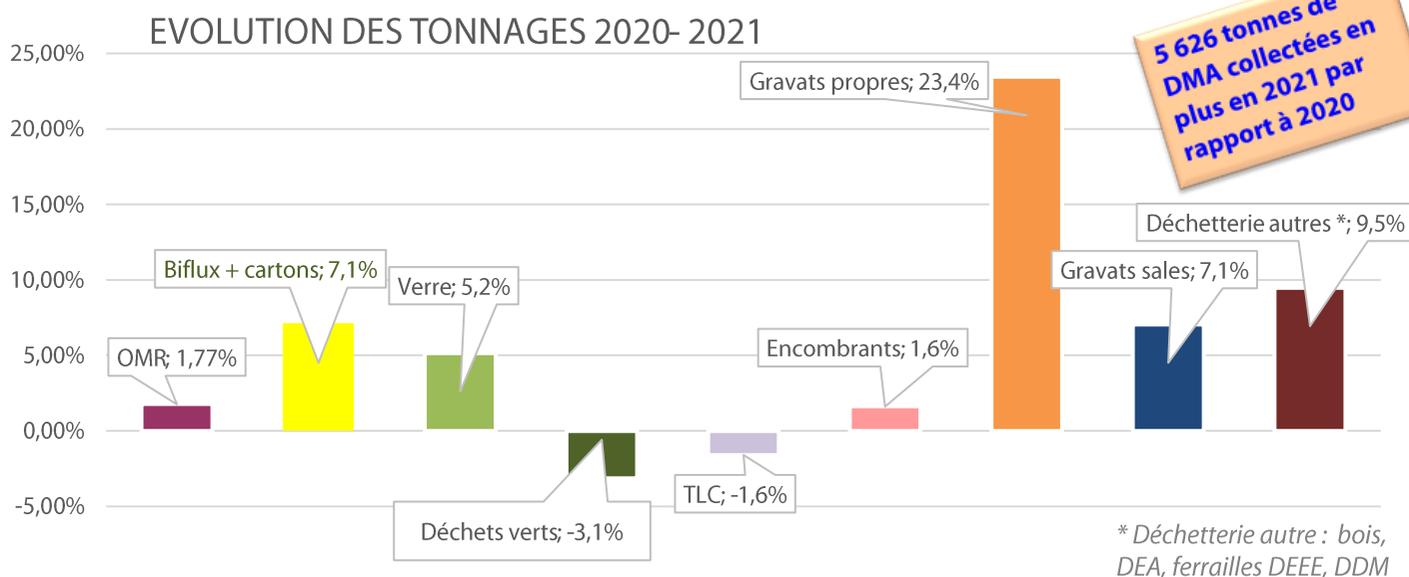
En 2021, le tonnage global collecté des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** connaît une augmentation de 3.24% par rapport à l'année précédente soit 5 626 tonnes de plus.



Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES

Evolution du gisement des Déchets Ménagers et Assimilés produits par la CASA



- Les ordures ménagères résiduelles (OMR) ré-augmentent après 2 années de baisse. Plus 1.77 % soit 1 389 tonnes de plus collectées malgré les conditions sanitaires et la fermeture totale de commerces et restaurants, les jauges imposées jusqu'au 30 juin 2021. L'augmentation est due à la forte reprise d'activité à partir de l'été.
- Le tonnage des encombrants et dépôts sauvages collectés et apportés en déchetteries augmente de 1.6 % soit 227 tonnes de plus.
- Au global, la diminution des tonnages de végétaux est de 3.1%. La diminution des tonnages de déchets verts collectés en porte à porte, de 1,6% soit 125 tonnes, est principalement liée au fait qu'il y ait une collecte de moins sur l'année sur les 9 communes concernées. La diminution des tonnages de végétaux en déchetterie est de 3,6% soit 856 tonnes, pour les apports directs. Cette diminution s'explique par des conditions météorologiques moins favorables et par le fait de conditions d'accès dans les déchetteries qui ont été parfois contraintes, durant la pandémie (restrictions d'accès, fermetures ponctuelles).
- Concernant les textiles linges et chaussures (TLC) la collecte est relativement stable, avec 11 tonnes collectées en moins, soit une diminution de 1,6%. Cela est probablement lié au fait que, durant le premier confinement en 2020, un tri important avait déjà été réalisé par les ménages.
- Il convient toutefois de noter que les collectes sélectives des Emballages ménagers Journaux Magazines (collecte sélective biflux) avec le carton et le verre augmentent respectivement de 7,1% et de 5,2%. Cela constitue une tendance positive pour un geste de tri des déchets recyclables.
- L'augmentation des gravats propres de 23,4% et des gravats sales de 7,1% est certainement liée à la reprise de l'activité économique dans ce secteur d'activité.



Partie 3

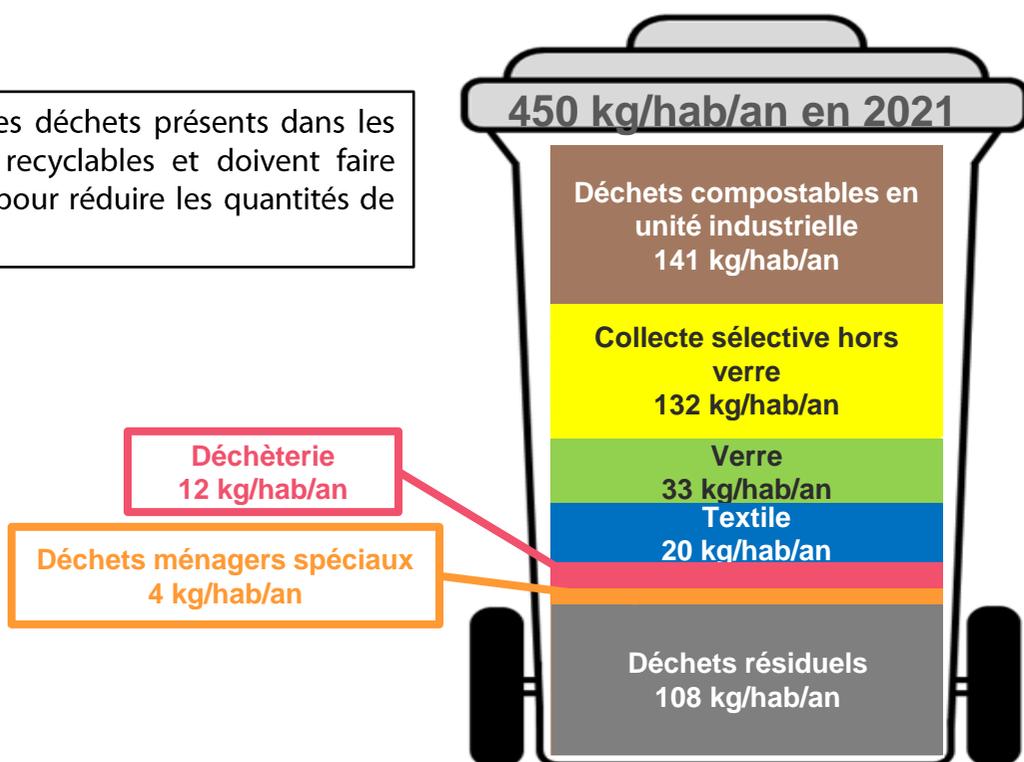
INDICATEURS TECHNIQUES

Composition moyenne des bacs d'Ordures Ménagères

Composition des ordures ménagères, issue des caractérisations menées en octobre 2021 et juillet 2022

Déchets compostables en unité industrielle	31%	141 kg/hab/an
<i>dont gaspillage alimentaire</i>	9%	42 kg/hab/an
<i>dont déchets de jardin</i>	7%	30 kg/hab/an
Collecte sélective hors verre	29%	132 kg/hab/an
<i>dont emballages ECT</i>	7%	39 kg/hab/an
Emballages en verre	7%	33 kg/hab/an
Textiles	4,5%	20 kg/hab/an
Déchets résiduels	24%	108 kg/hab/an
<i>dont couches</i>	4%	18 kg/hab/an
<i>dont textiles sanitaires</i>	7%	30 kg/hab/an
Déchèterie	3%	12 kg/hab/an
Déchets ménagers spéciaux	1%	4 kg/hab/an
		450 kg/hab/an

On constate que 76 % des déchets présents dans les ordures ménagères sont recyclables et doivent faire l'objet de mesures fortes pour réduire les quantités de DMA.





Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES

Comparatif des gisements

Comparaison du gisement en kilogramme par habitant de la CASA aux différentes échelles locales.

Matières	CASA (données 2021)	UNIVALOM (données 2021)	Alpes Maritimes* (données 2019)	Valeur régionale* (données 2019)	Valeur nationale* (données 2019)
Ordures ménagères résiduelles	450	431	387	372	263
CS recyclables bi flux	62 (bi flux + cartons)	53	47	39	47
Verre	34	31	27	24	29
Déchetteries et autres	422	425	349	277	189
Déchets ménagers et assimilés (DMA)	1011	940	793	712	528

* Dernières données disponibles Source ORDEEC 2019

Pour la CASA, le ratio de production par habitant est calculé pour la population saisie dans la matrice des coûts qui est basée sur la population municipale (donc pour les habitants permanents), sans prise en compte de l'activité touristique, ce qui explique, pour partie, les ratios bien supérieurs aux moyennes nationales.



Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES

Répartition des déchets ménagers et assimilés

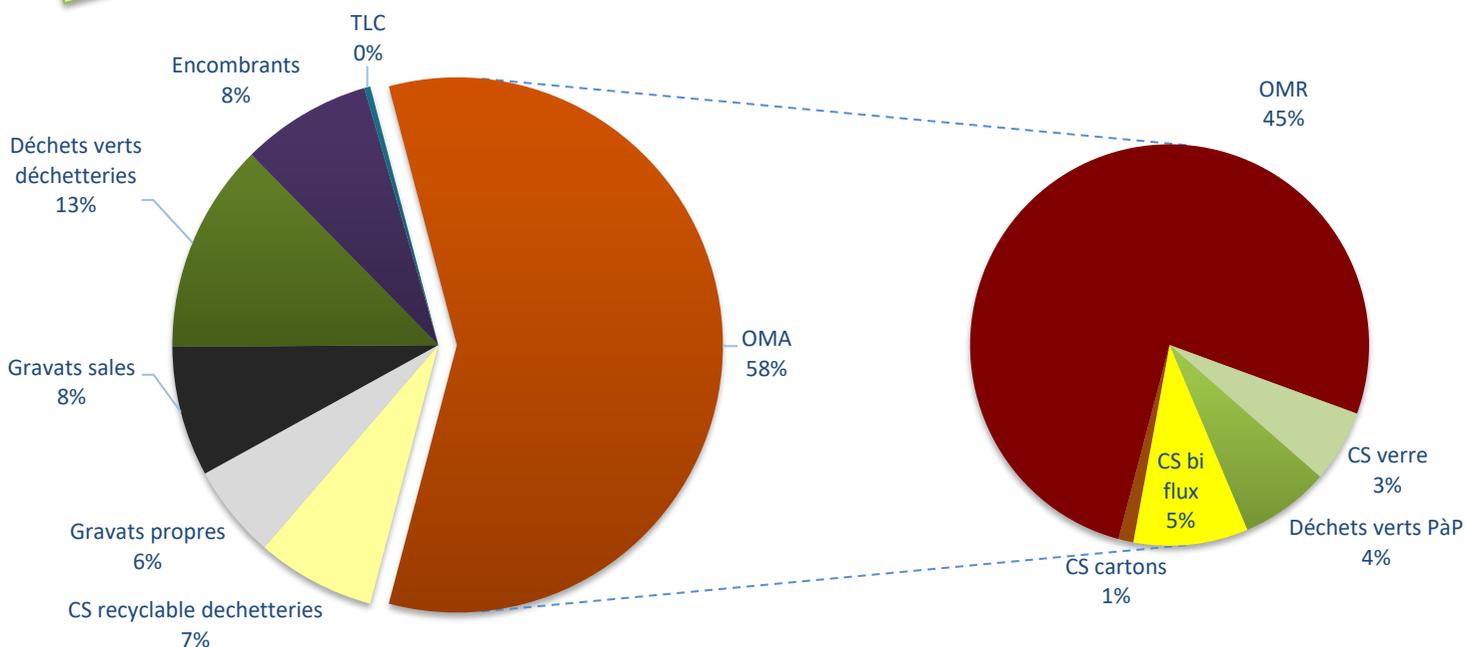
en 2021

**179 088 t collectées soit
1 011 kg /habitant
de déchets**

Chaque année, la CASA met en œuvre tous les moyens pour collecter les déchets des usagers.

Voici la répartition des collectes d'ordures ménagères et des déchets assimilés réalisées en porte à porte et en point d'apport volontaire.

REPARTITION DES FLUX 2021 EN TONNES



* CS recyclable déchetteries = DEA, bois, ferraille, DEEE, DDM

En 2021, une moyenne de 1 011 kg de déchets est collectée par habitant dont 450 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles ce qui représente 45 % des quantités de déchets.



Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

**en 2021
- 12,4% d'OMR/2010**

OMR



Par rapport à 2010, on constate une diminution des OMR de 12,4%. Néanmoins ce chiffre est à pondérer car l'année 2021 a été de nouveau fortement impactée par la crise sanitaire.



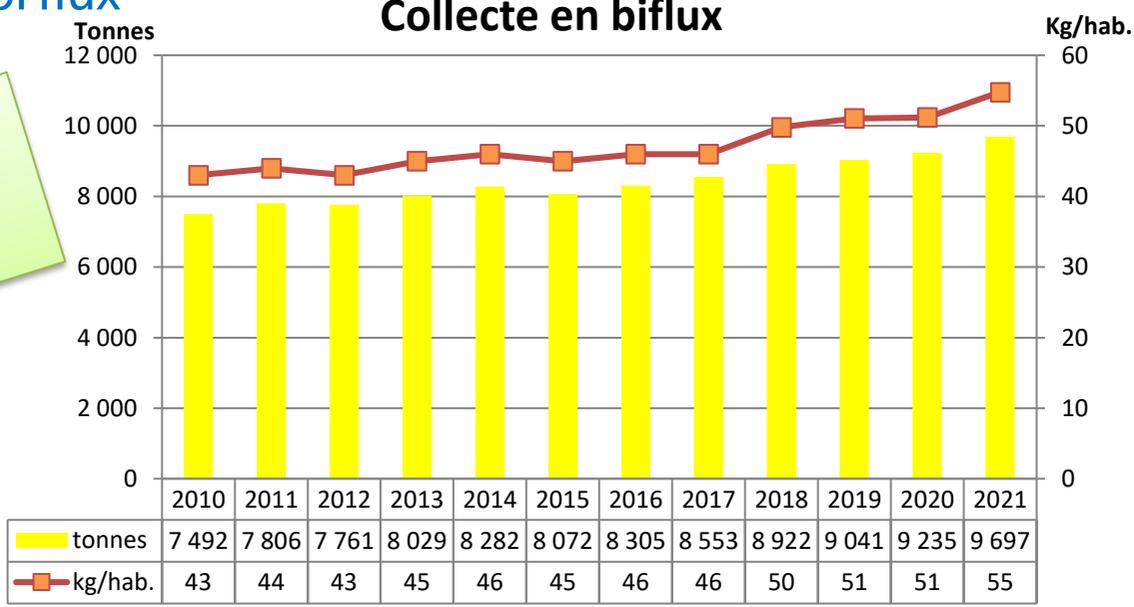
Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte en bi flux

Collecte en biflux

Tonnage de bi flux collecté depuis 2010 + 44,9 % soit 11,8 kg/hab

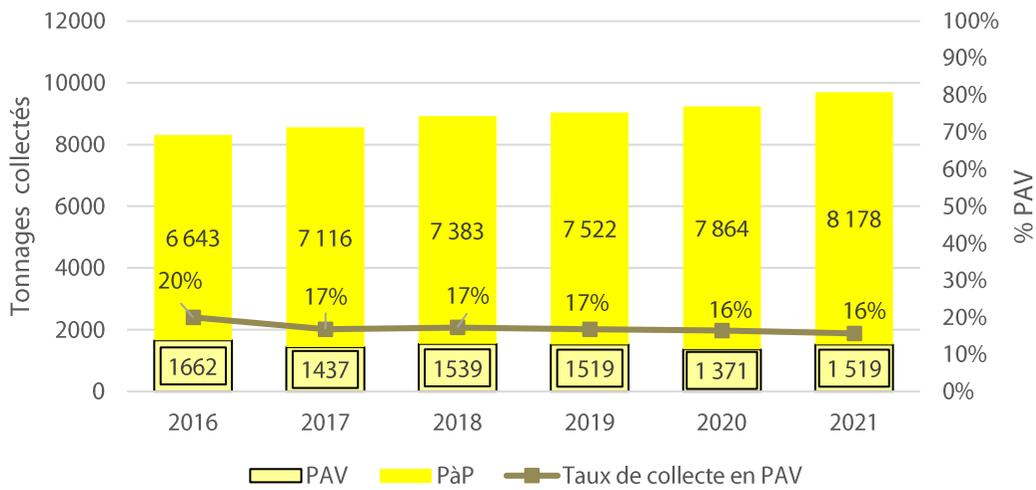


En 2021 augmentation de 3,6 kg par habitant de bi flux soit 462 tonnes. Cette augmentation est liée au passage, en février 2021, à deux jours de collecte hebdomadaire au lieu d'un seul, sur les communes de Biot, Antibes, Villeneuve Loubet, Vallauris et Valbonne.

Cela est également lié à l'augmentation des dotations en bacs de tri en habitat collectif et sur des points de regroupements ainsi qu'à l'augmentation de certaines fréquences de collectes.

De plus les dotations en bacs de tri se font avec des bacs de plus gros volumes. Pour un foyer de 4 personnes, dotation d'un bac de 240l au lieu de 120l précédemment.

Répartition des collectes bi flux



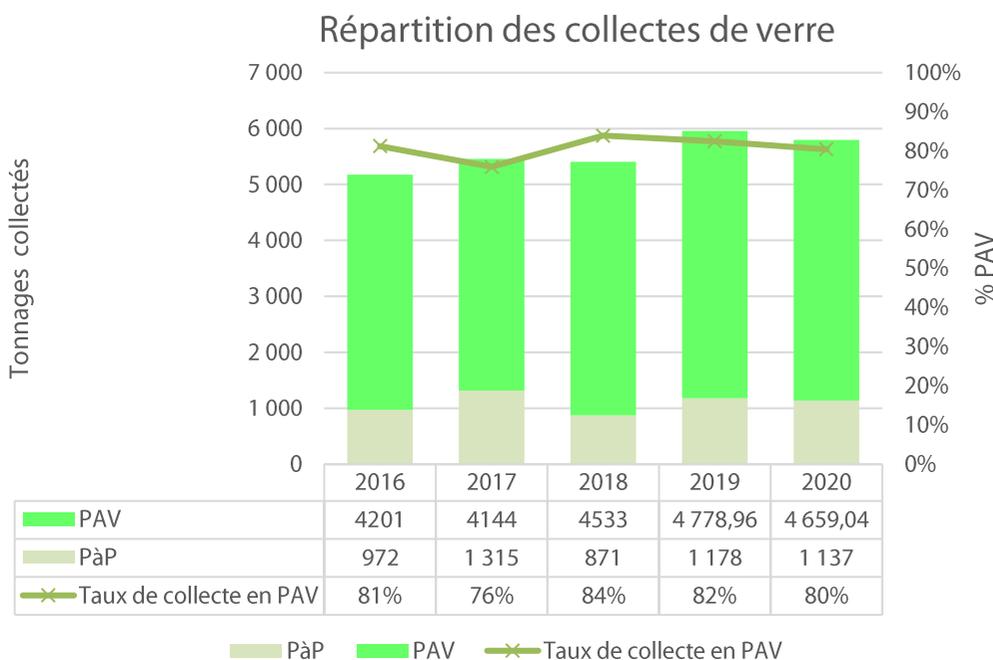
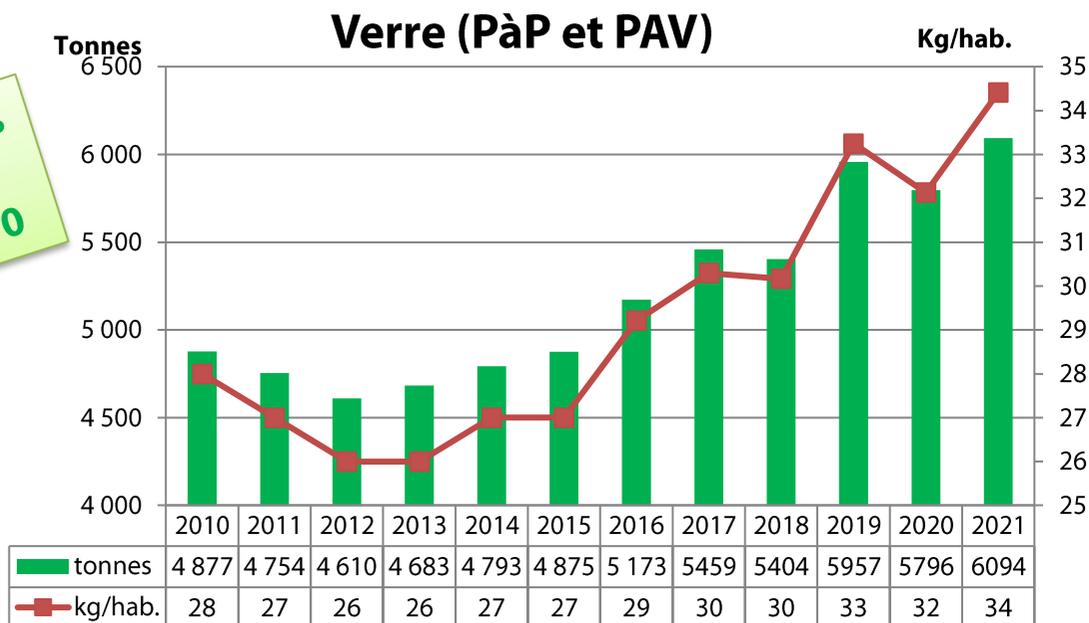
La collecte du bi flux se fait majoritairement en porte à porte (84%) et le reste en point d'apport volontaire (16%).



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte du verre

**+ 25 % tonnes
de verre
Depuis 2010**



Les performances de collecte du verre sont correctes puisque la moyenne au niveau régional se situe davantage entre 25 et 30 kgs/hab. En 2021 on a observé une augmentation de 5% par rapport 2020 principalement lié à la reprise de l'activité.



Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte des végétaux et dépôts en déchetterie

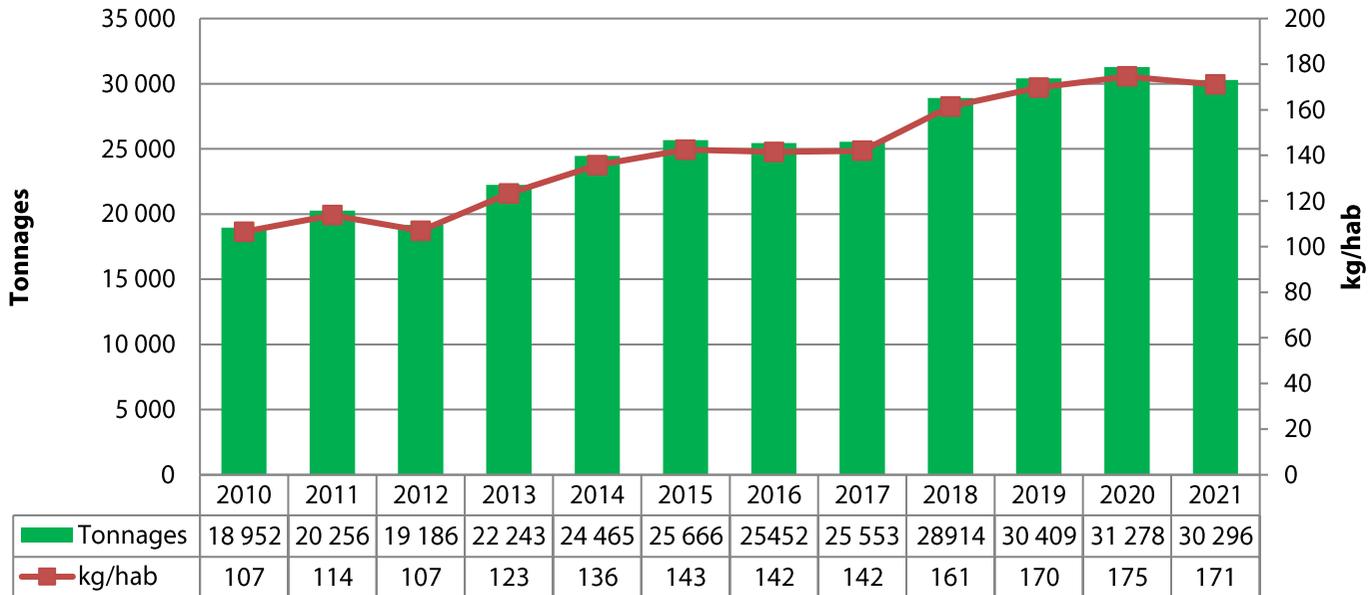
Les végétaux collectés en porte à porte ou en déchetterie sont pour partie réceptionnés au niveau du quai de transfert de Villeneuve Loubet où ils sont broyés. Ils sont par la suite envoyés sur les plateformes de compostage de Carros, Puget sur Argens ou Septème les Vallons.

Le compost obtenu est certifié selon la norme NFU 44-051. Il est destiné aux agriculteurs, paysagistes, collectivités et particuliers, qui peuvent ainsi enrichir leur sol. Il peut être utilisé en agriculture biologique.

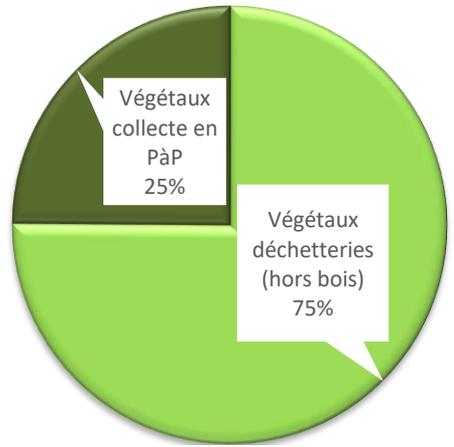
Depuis 2017, 100% des végétaux sont compostés.

Tonnage de végétaux hors bois collectés depuis 2010 + 59,9 %

EVOLUTION DES TONNAGES DE VÉGÉTAUX (HORS BOIS)



En 2021, **diminution** de 981 tonnes de végétaux **soit 3 %** comprenant la collecte en porte à porte et les apports dans les déchetteries du territoire de la CASA (hors bois). Cette baisse est de 1,63% pour les collectes en porte à porte et de 1,37% pour les apports en déchetterie.

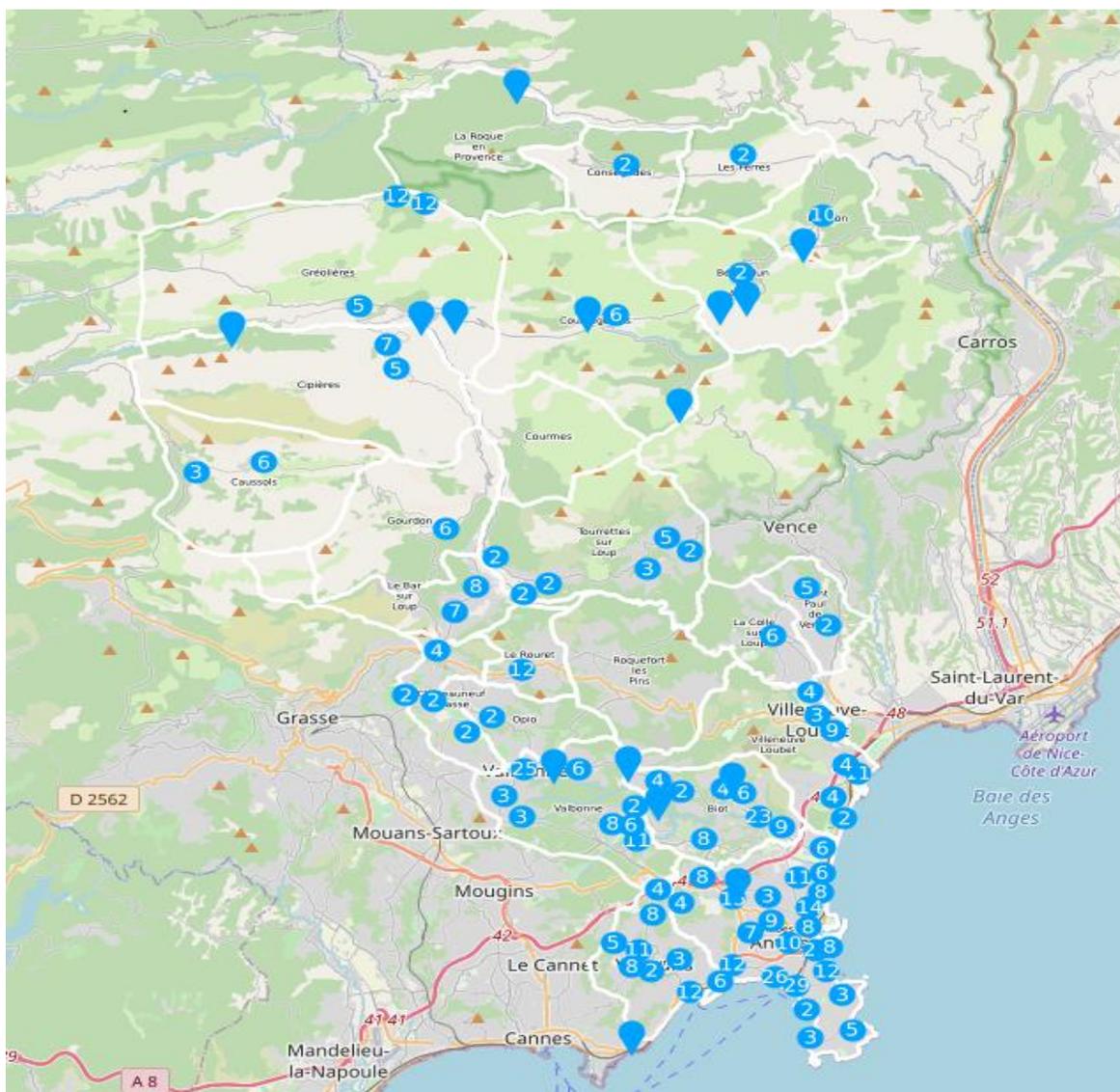




Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES

Carte des points d'apport volontaire verre, emballages, ordures ménagères et cartons.



Une carte interactive des PAV verre, emballages, ordures ménagères et carton est disponible sur le site internet de la CASA <https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/gerer-ses-dechets/carte-de-point-dapports-volontaires>.

Une autre carte interactive pour les bornes à vêtements est également disponible à l'adresse : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

Ces cartes permettent aux usagers de connaître les points de collecte sis à proximité de leur domicile.



Partie 3

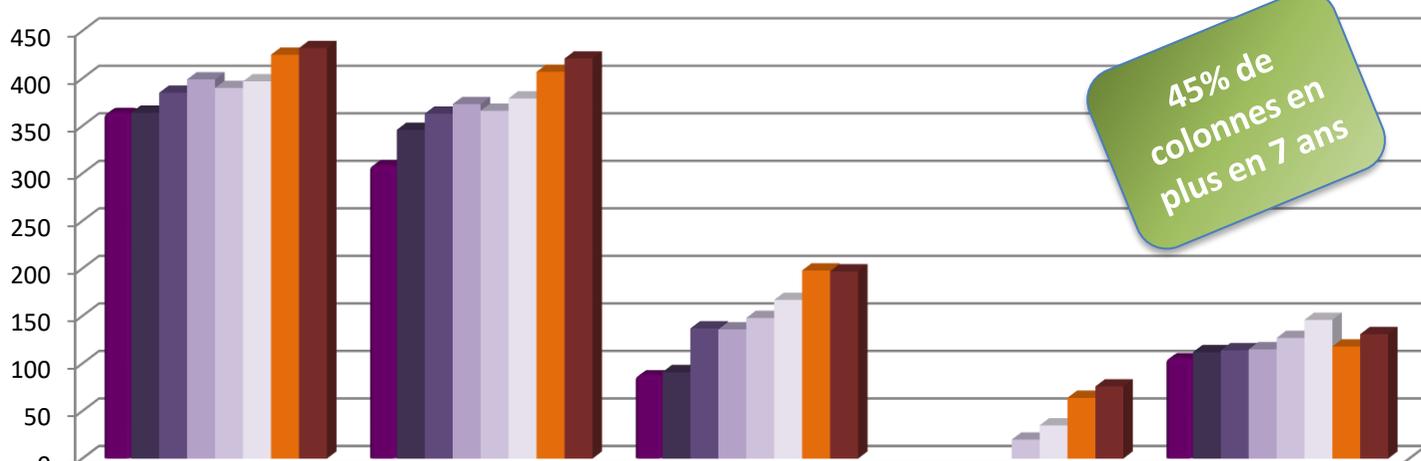
INDICATEURS TECHNIQUES

Organisation générale de la collecte en PAV

La collecte sélective en PAV permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages et entreprises à proximité de leur lieu de résidence. Cela concerne 5 flux : Ordures ménagères, verre, bi flux (emballages, papiers, journaux magazines), cartons et TLC (textiles, linges et chaussures).

En 2021, le **dispositif de PAV** communautaires compte **1 257 colonnes** relevées par nos prestataires en fonction du taux de remplissage.

Evolution du nombre de PAV 2014/2021



	Colonnes Verre	Colonnes Biflux	Colonnes Cartons	Colonnes OM	Colonnes Textile-linge-chaussures
■ 2014	364	309	88		106
■ 2015	364	346	91		112
■ 2016	385	363	137		114
■ 2017	399	373	136		115
■ 2018	390	366	148	20	127
■ 2019	397	379	167	35	146
■ 2020	425	407	198	64	118
■ 2021	432	421	197	76	131

En 2021, le déploiement de ce type de dispositifs se poursuit avec 45 PAV de plus.



Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES



ZOOM sur les dispositifs de collecte enterrés ou semi enterrés

Travaux neufs

Dans l'objectif d'améliorer la salubrité et optimiser le fonctionnement de la collecte, poursuite du programme d'enfouissement de colonnes enterrées et semi-enterrées, en ordures ménagères, tri sélectif et verre :

- Antibes : quartier de Marena Lacan
- Biot : Les Vignasses
- Valbonne : Garbejaire
- Caussols



Biot / les Vignasses



Caussols / Observatoire de Calern



Antibes / Rue Vauban



Valbonne / Garbejaire

Transformation des ascenseurs à bacs

70 équipements **de type « ascenseurs à bacs »** sont répartis sur le territoire. Ils contiennent deux bacs de 750 litres soit un volume total de 1 500 litres par dispositif. Dans une logique d'optimisation de la collecte, certains équipements peuvent être modifiés, sans travaux de génie civil, afin d'augmenter leur capacité pour la porter à 4 ou 5000 litres sous réserve d'accessibilité au camion grue de 26 tonnes pour la collecte. Ce principe permet également de diversifier les flux sur un même point. En 2021, cinq équipements ont été transformés afin d'expérimenter le dispositif « Eco Big » :

- à Valbonne : Place Bermond
- À Antibes : Rue Vandenberg avec un dispositif pour le tri-sélectif /emballages et deux en ordures ménagères
- à Vallauris : Avenue Cevoule avec deux dispositifs en ordures ménagères.



Eco Big

Afin de poursuivre ces transformations, **20 équipements ont reçu la validation technique pour cette modification** sur les communes du Rouret, Valbonne, Saint de Paul de Vence et Vallauris Golfe Juan. Un programme pluriannuel est établi sur 5 années. Le coût moyen de transformation d'un équipement est de l'ordre de 10 000 euros TTC.



Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES



ZOOM sur les dispositifs de collecte enterrés ou semi enterrés

Renouvellement de bornes enterrées

La CASA dispose de 240 équipements enterrés et semi enterrés répartis sur le territoire. Certains dispositifs vieillissants et inadaptés dans leur utilisation étaient régulièrement rendus indisponibles et très inesthétiques. Les nombreuses maintenances curatives étaient devenues très coûteuses pour les maintenir opérationnels.

Un plan pluriannuel de renouvellement sur une durée de 10 ans (2020/2030) a été produit permettant chaque année le renouvellement de 20 à 22 bornes, sans travaux de génie civil.

Le coût de changement moyen d'un équipement est de l'ordre de 14 000 euros TTC.

En 2021, 21 équipements ont été changés :

- **à Biot : Avenue Saint Philippe** 1 dispositif tri/emballages et 1 pour le verre - **Chemin des Prés /quartier Saint Philippe** avec 1 dispositif tri/emballages et 1 pour le verre
- **à Vallauris : Avenue Cevoule** avec 1 dispositif tri/emballages et 1 pour le verre- **Place Cavasse** avec 1 dispositif tri/emballages et 1 pour le verre.
- **A Valbonne: Parking des Anciens Combattants** avec 1 dispositif tri/emballages et 1 pour le verre
- **A Villeneuve Loubet: Avenue des rives** avec 1 dispositif tri/emballages et 1 pour le verre- **Avenue des Iles** avec 1 dispositif tri/emballages et 1 pour le verre - **Boulevard Eric Tabarly** avec 1 dispositif tri/emballages et 1 pour le verre
- **A Antibes : Avenue des Pins Parasols** avec 1 dispositif tri/emballages et 1 pour le verre, **Chemin des liserons** avec 1 dispositif 1 pour le verre - **Avenue Georges Gallice** avec 1 dispositif tri/emballages et 1 pour le verre



avant



après



Partie 3 : INDICATEURS TECHNIQUES

Encombrants et dépôts sauvages

La collecte des encombrants est réalisée sur prise de rendez-vous, gratuitement, par les équipes d'Envinet. Les dépôts sauvages sont ramassés dans le cadre de ces collectes après signalements internes ou externes.

Sont compris dans la dénomination de déchets encombrants, tous déchets qui pour des raisons de poids, de volume ou d'incompressibilité, ne peuvent être enlevés par le service normal de collecte des ordures ménagères ou ne satisfont pas au traitement réservé aux ordures ménagères tel que :

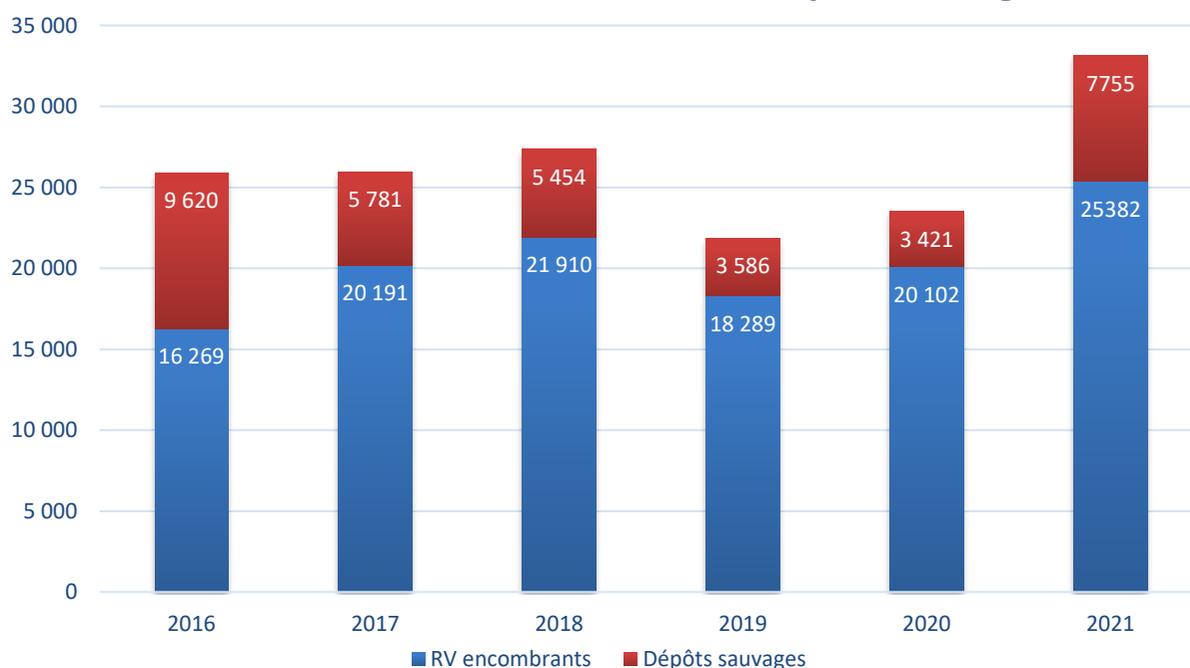
- Biens d'équipements ménagers, électroménager, mobilier, matelas, sommiers, objets de décoration, ustensiles de cuisine,
- Petite ferraille (vélos, landaus, etc.),
- Emballages volumineux,
- Pneus, jantes (VL uniquement),
- Palettes,

Sont INTERDITS à la présentation pour la collecte des encombrants :

- Déchets Dangereux Spécifiques : pots de peinture, bouteilles de gaz, extincteurs, engins explosifs,
- Verre plat,
- Déchets de chantier (laine de verre, Placoplatre, etc.),
- Gravats, amiante,
- Déchets verts,
- Véhicules Hors d'Usage (VHU),

en 2021
+ 40,9 %
d'interventions
enregistrées soit
33 137 interventions
et signalements

Evolution des enregistrements des demandes d'enlèvement des encombrants et dépôts sauvages





Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES

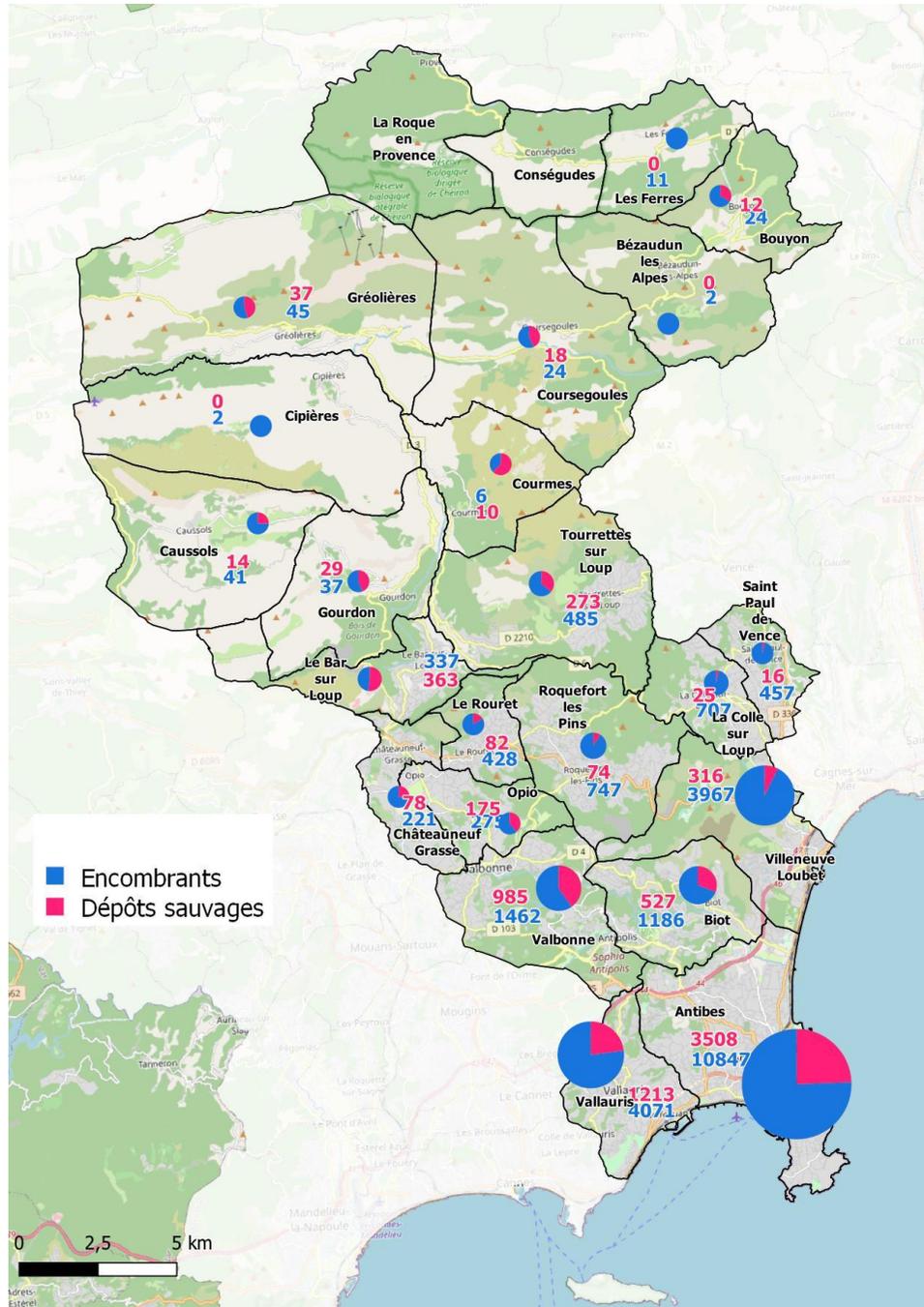
Encombrants et dépôts sauvages

Il est important de préciser que seules les données enregistrées figurent sur ces graphiques car de nombreux dépôts sauvages sont résorbés directement par les équipages de collecte des ordures ménagères ou par les services municipaux et ne sont pas comptabilisés.

Des actions de sensibilisation doivent être menées pour diminuer le nombre de dépôts sauvages et rappeler les modalités d'évacuation comme : apport en déchetterie, prise de RDV, apport vers les metteurs sur le marché, connaissance des sites de traitement privés et de réemploi...

La dématérialisation des signalements d'événements et de dépôts sauvages, directement par les équipages de collecte, permet également une meilleure traçabilité des interventions et des signalements. Cela explique également la forte augmentation en 2021 des interventions.

Collecte des encombrants et dépôts sauvages en 2021





Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES



ZOOM Procédure de gestion des encombrants et dépôts sauvages

L'organisation de la gestion administrative des demandes de rendez-vous, pour la collecte des encombrants, a énormément évolué depuis mars 2020.

Des formulaires sont à compléter directement sur le site internet de la CASA :

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/gerer-ses-dechets/formulaires-de-demandes-ou-signalements>

Deux types de formulaires sont disponibles :

- L'un pour les syndicats pour les copropriétés qu'ils gèrent ;
- L'autre pour les particuliers en habitat individuel.

Ce dispositif fonctionne très bien, en effet 2 358 demandes reçues en 2020 et 11 508 demandes en 2021.

Les rendez-vous sont tout de même pris par téléphone pour les personnes ne disposant pas d'internet.

Ces formulaires internet, outre le fait de réduire de près de 40% les appels téléphoniques, permettent de formuler des demandes de RDV 24h/24H et 7j/7J. Ces demandes de rendez-vous sont généralement traitées dans les 24h ouvrées.

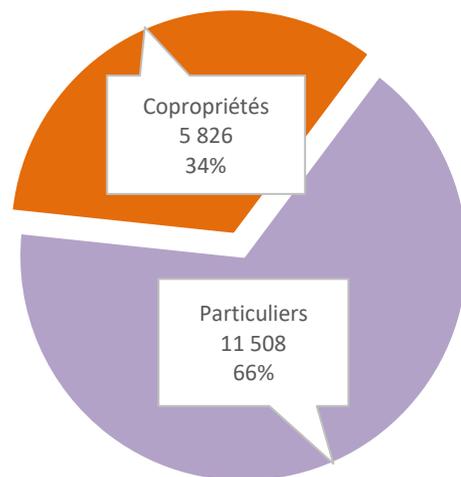
Dès l'enregistrement du rendez-vous, par Envinet, dans l'application, un mail est adressé au demandeur, précisant la date d'intervention, les conditions de dépôt la veille au soir à partir de 19h, le N° d'identification du RDV. Il rappelle à nouveau les déchets interdits. De plus, la veille du rendez-vous, un SMS de rappel est également envoyé automatiquement.

L'application facilite aussi la gestion interne et le recensement des dépôts sauvages (DS) collectés, avec l'utilisation par les équipes terrain de téléphones portables. Les opérateurs de collecte saisissent directement du terrain les événements rencontrés lors de la collecte de type signalement de DS, présentation de déchets interdits, problèmes d'accès, véhicule gênant etc..

Une cartographie des interventions et des DS permet l'exploitation des données ainsi enregistrées.

Enfin, les communes reçoivent chaque jour, par mail la liste des rendez-vous prévus et des collectes réalisées avec photos et d'éventuels commentaires d'interventions. Cela leur permet d'exercer, encore plus efficacement, leur pouvoir de police dans la lutte contre les dépôts sauvages.

Demandes de rendez-vous encombrants par internet



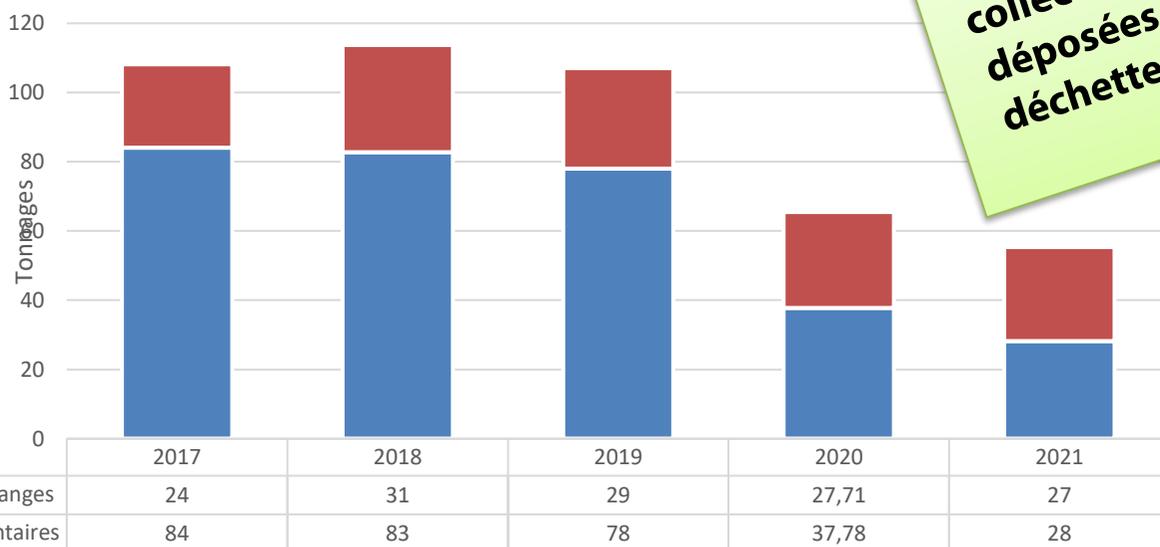


Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte des huiles

Répartition de la collecte des huiles



en 2021
55,34 t d'huiles
collectées ou
déposées en
déchetteries

Collecte des huiles de friture

Une collecte en régie des huiles de friture est mise en place auprès des restaurateurs et cantines scolaires. Elle est réalisée sur la base d'une fréquence bimensuelle auprès des établissements.

500 établissements sont collectés et répartis sur les communes suivantes :

- Antibes – Juan les Pins
- Biot
- Valbonne
- Vallauris- Golfe Juan

On constate une baisse régulière des quantités collectées du fait du recours par les professionnels à des entreprises spécialisées qui les rémunèrent.

Collecte des huiles de vidange

Cette collecte s'effectue uniquement depuis les déchetteries en apport volontaire.



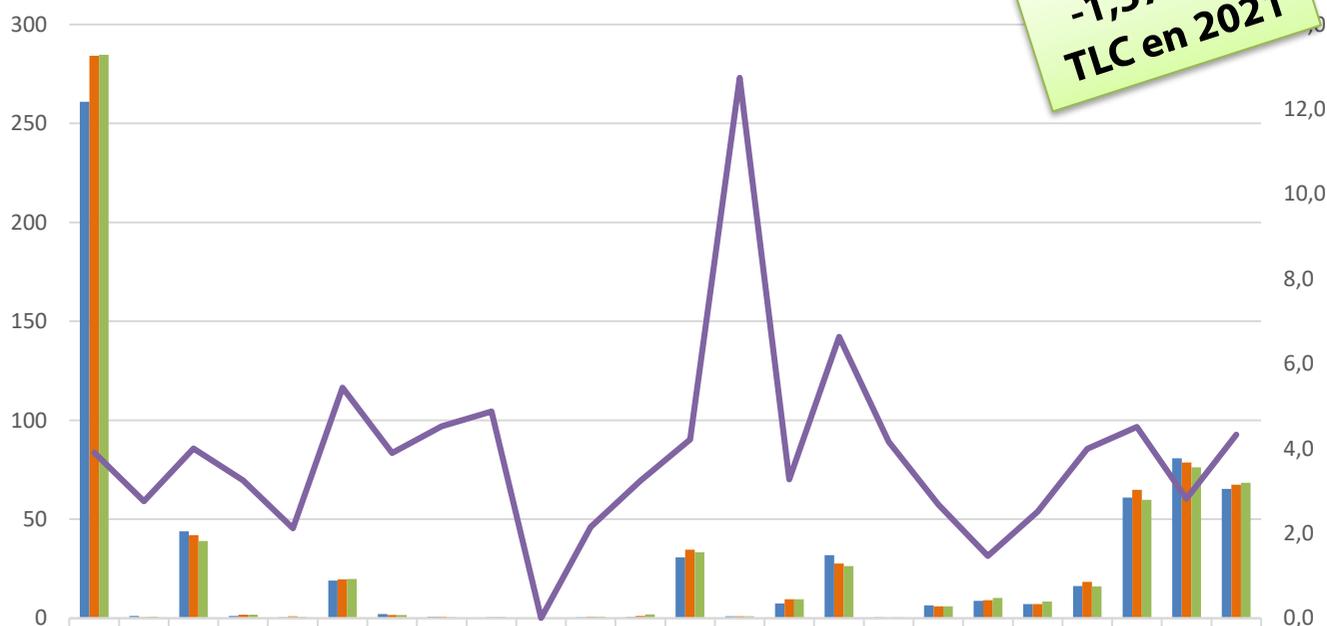
Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte des textiles, linges et chaussures

Afin de réaliser cette collecte, 118 bornes sont installées sur le domaine public et privé de 23 communes en 2021. Le nombre de colonnes est en baisse avec 14 colonnes de moins sur le territoire.

RÉPARTITION DES COLLECTES DE TLC PAR COMMUNE



**-1,57% de
TLC en 2021**

	Antibes	Bézu- du- n- les- Alpes	Biot	Bou- yon	Caus- sols	Chât- eau- neuf- - gras- se	Cipi- ères	Con- ségu- des	Cour- mes	Cour- sego- ules	Gou- rdon	Gré- oliè- res	La colle- sur- Lou- p	La Roq- ue- en- Prov- ence	Le Bar- sur- Lou- p	Le Rou- ret	Les Ferr- es	Opio	Roq- uefo- rt- Les Pins	St Paul- de- Ven- ce	Tour- ette- sur- Lou- p	Valb- onne	Vall- auri- s	Ville- neu- ve- Lou- bet
Tonnages 2019	261	1,05	43,9	1,1	0,44	19	2	0,77	0,19		0,38	0,56	30,7	0,9	7,47	31,9	0,36	6,46	8,78	7,07	16,3	60,9	80,7	65,3
Tonnages 2020	284	0,47	42	1,69	0,93	19,7	1,62	0,73	0,43		0,83	1,02	34,5	0,85	9,5	27,6	0,36	6,03	9,04	7,08	18,3	64,8	78,7	67,5
Tonnages 2021	285	0,69	39	1,82	0,62	19,8	1,55	0,43	0,56		0,8	1,88	33,3	0,93	9,48	26,3	0,42	6,04	10,2	8,35	16	59,7	76,2	68,3
Kg/hab 2021	3,9	2,8	4,0	3,3	2,1	5,4	3,9	4,5	4,9	0,0	2,1	3,2	4,2	12,7	3,3	6,6	4,2	2,7	1,5	2,5	4,0	4,5	2,8	4,3

En 2021, 667,1 tonnes de textiles, linges, chaussures ont été collectées par nos deux prestataires, Montagn'Habits et Pacôme Recyclage, contre 677,7 tonnes en 2020. Cette diminution de 1,57 % soit près de 11 tonnes est probablement liée au fait que de nombreuses communes aient sollicité le retrait de bornes (14 bornes ont dues être retirées en 2021).

Les caractérisations réalisées dernièrement font état de 20kgs/hab/an de textiles dans les ordures ménagères. Il convient donc de relancer la dynamique de tri des textiles et de communiquer fortement sur le recyclage des vêtements avec l'aide de l'éco organisme REFASHION..



Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte en déchetteries

La CASA dispose de 7 déchetteries sur son territoire qui, depuis septembre 2018, sont gérées par le syndicat de traitement UNIVALOM.

- Antibes Juan-les-Pins,
- Bezaudun-les-Alpes
- Cipières
- La Colle-sur-Loup
- Valbonne
- Vallauris - Golfe Juan
- Roquefort-les-Pins

Ces déchetteries font parties du territoire de CAP AZUR et du réseau des 21 déchetteries gérées par les syndicats de traitement et de valorisation UNIVALOM et SMED.

Les professionnels comme les usagers peuvent accéder à tout ou partie de ces déchetteries avec deux badges propres à chaque syndicat mais, avec des conditions d'accès harmonisées. Les particuliers ont une gratuité de 1,5 tonnes par an, excepté les déchets dangereux des ménages limités à 60 kg/an/foyer.

Les conditions d'accès, coordonnées, jours et horaires d'ouverture sont sur le site internet d'Univalom : <https://univalom.fr>

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Déchets usuels :** canapés, matelas, déchets verts, ferraille, verre, cartons, tapis, moquette, bois, électroménager, textiles et chaussures, papier, revues, journaux, meubles, pneu, déchets électriques et électroniques, gravats propres, gravats isolé, verre plat, emballages ménagers.
- Déchets dangereux ménagers :** néons, ampoules, peintures, solvants, huiles de vidange, huiles de friture, piles, produits dangereux, bidons souillés, batteries, bouteilles de gaz, extincteurs, aérosols, hydrocarbures, pétrole, produits phytosanitaires (engrais, désherbant), cartouches d'encre, radiographies.
- Déchets toxiques :** produits inflammables, produits toxiques, produits nocifs, produits corrosifs, produits dangereux pour l'environnement, produits combustibles.

Pour aller + loin

- ✓ Les **CARTONS** doivent être vidés et pliés
- ✓ Limité à **4 PNEUS** par an et par foyer
- ✓ **GAZ** limité à **1 BOUTEILLE** par an et par foyer
- ✓ **VÉGÉTAUX** : pas de sacs plastique, pas de pots de fleurs, pas de cailloux, pas de bâches,
- ✓ **GRAVATS SALES** : débris de chantier (matériaux inertes en majorité), sacs de ciment usagés.
- ✓ **GRAVATS PROPRES** : terre, pierres, béton, parpaings, mortier, ciment, briques, tuiles, carrelage, marbre, grès, granit, matériaux réfractaires, etc. (pas de fer, bois, plastique).
- ✓ **ENCOMBRANTS** : ouvrir les sacs, pas de pneus et pas de déchets dangereux (DDM).

DÉCHETS REFUSÉS

- ✗ déchets **putrescibles** ou autres déchets agroalimentaires provenant de l'industrie ou de distribution
- ✗ produits **chimiques** d'usage industriel ou d'artisans
- ✗ produits **chimiques** d'usage agricole, horticole, viticole et en pépinières
- ✗ **emballages** d'exploitations agricoles
- ✗ bouteilles de **gaz** issues des professionnels
- ✗ **extincteurs** issus des professionnels
- ✗ **pneus** issus des professionnels
- ✗ déchets **incandescents** (cendre, charbon de bois...)

Cette liste n'est pas limitative. L'agent de déchèterie est habilité à refuser des déchets qui peuvent présenter un risque ou un danger.
(Règlement intérieur disponible en déchèterie et sur smed06.fr et univalom.fr)

Pour aller + loin : Fusées de détresse

Déposez gratuitement vos **feux de détresse périmés** (feux à mains, fusées parachutes et fumigènes) dans votre magasin d'accasillage lors de l'achat de produits neufs. Liste des points de collecte : www.aper-pyro.fr/les-points-de-collecte
Renseignements : contact@aper-pyro.fr

Extrait du Guide des déchetteries CAP AZUR



Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES

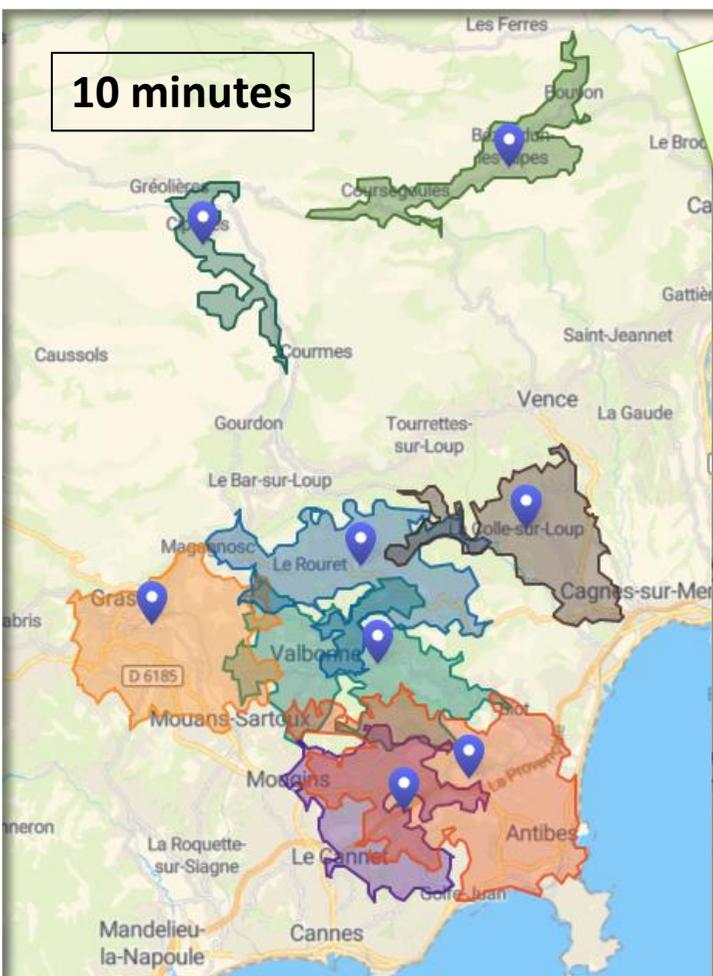
Collecte en déchetteries

Desserte des déchetteries

95% de la population a accès à une déchetterie à moins de 10 minutes ou de 10 kms

10 minutes

10 km



L'accès aux déchetteries du réseau CAP AZUR (Roquestéron et Grasse) permet d'inclure les territoires de la Roque en Provence ainsi qu'une portion des territoires de Conségudes et Le Bar-sur-Loup (- de 10km)

Une convention avec la métropole Nice Côte d'Azur permet aux Tourrettans d'accéder à la déchetterie de Vence sous conditions.

Les communes desservies partiellement (soit à + de 10 km ou + de 10 min) ou non desservies sont : Gourdon, Conségudes, Les Ferres, Caussols, Courmes, Le Bar-sur-Loup.



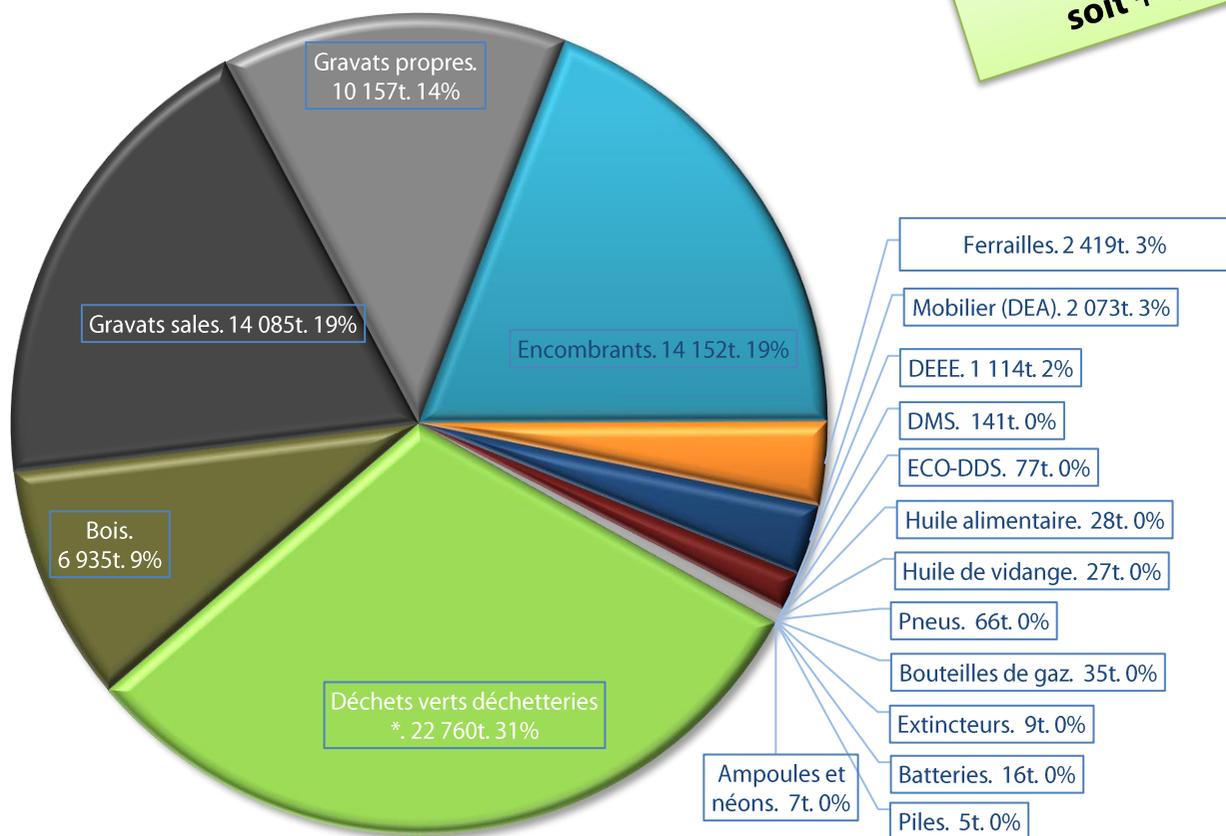
Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte en déchetteries

**En 2021
74 106 t d'apports
en déchetteries
soit +4,73%**

RÉPARTITION DES FLUX DES DÉCHETTERIES



* Déchets verts déchetteries = déchets verts déposés en déchetterie et issus des sites extérieurs (caissons mis à disposition) sur les communes de Bar sur Loup, Biot et Villeneuve-Loubet

Trois types de déchets représentent 92% des apports en déchetterie :

- 1° Les **déchets verts et bois** qui représentent **40 %** des quantités collectées
- 2° Les **gravats** avec **33 %** des tonnages
- 3° Les **encombrants** à hauteur de **19%**

En 2021, les apports ont été de 74 106 tonnes, soit 3 348 tonnes de plus que l'année précédente.



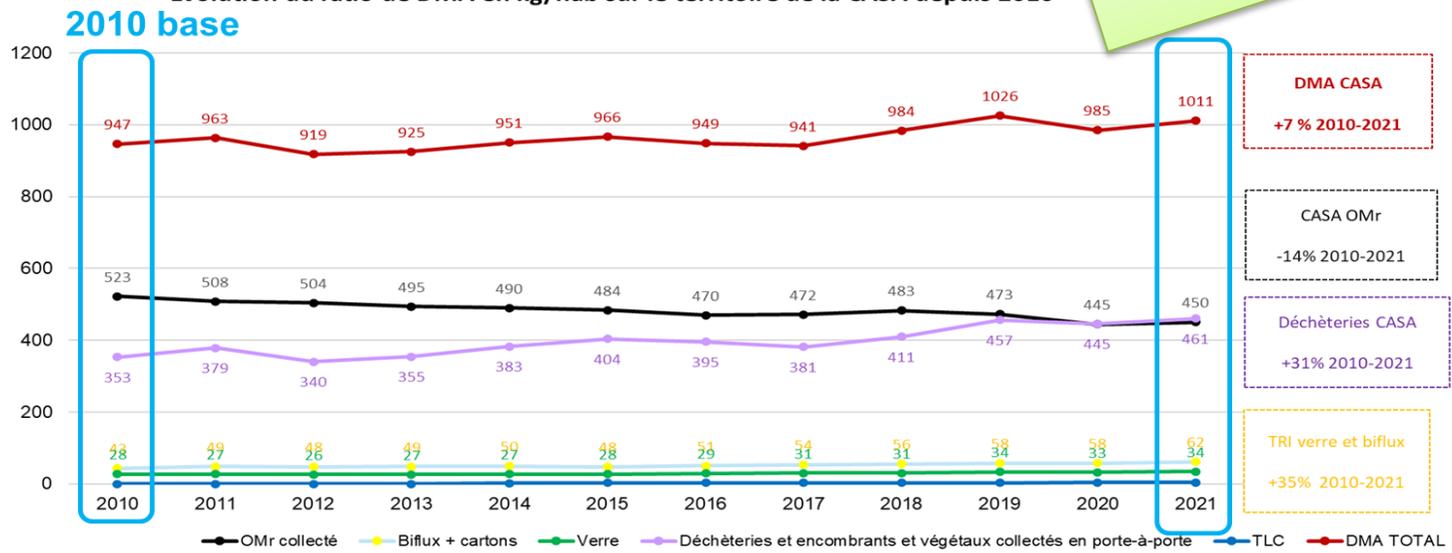
Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES

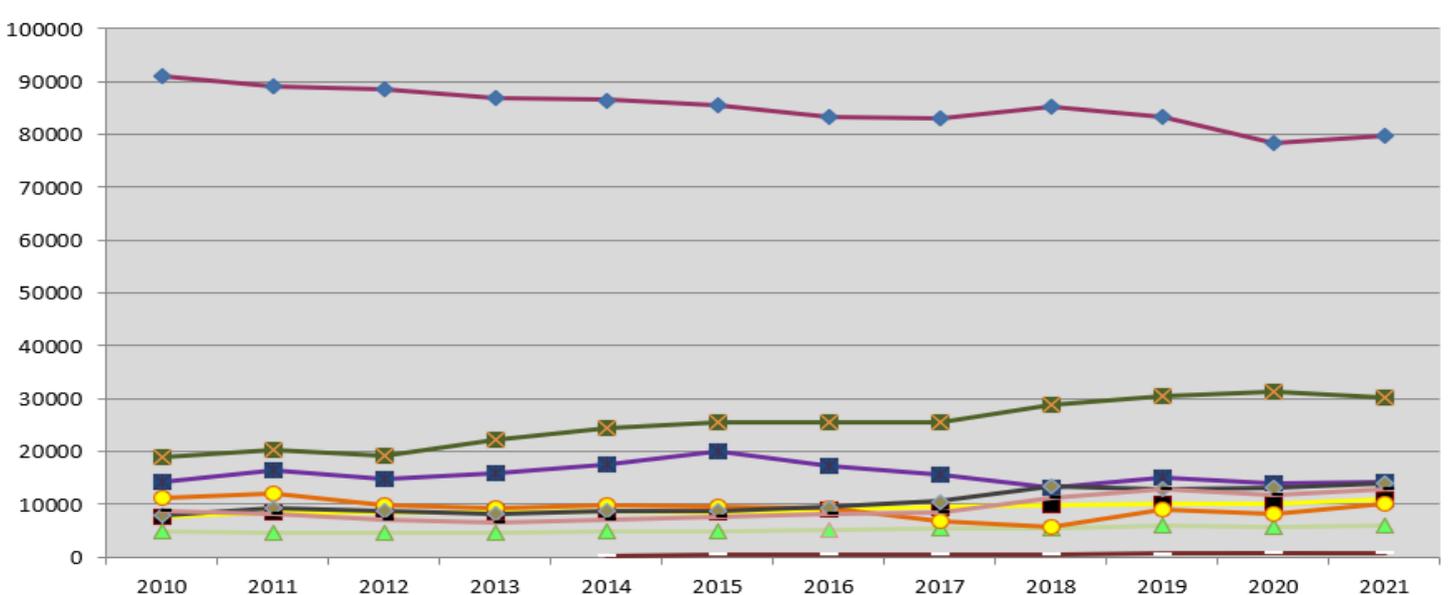
Evolution des collectes depuis 2010

En 2021
1 011 kg/hab/an
179 088 t

Evolution du ratio de DMA en kg/hab sur le territoire de la CASA depuis 2010



Evolution des tonnages depuis 2010



◆ OMR	=> - 12,4 %	◆ Déchets verts	=> + 59,9 %	◆ Gravats sales	=> + 74,7 %
■ Biflux + cartons	=> + 44,9 %	■ Encombrants	=> - 1,6 %	■ Déchetterie autres *	=> + 47,3 %
▲ Verre	=> + 25,0 %	● Gravats propres	=> - 10,2 %	■ TLC comparatif 2015	=> + 32,1 %





Partie 3

INDICATEURS TECHNIQUES

Analyses des évolutions depuis 2010

On constate une baisse de -12,4% des ordures ménagères résiduelles et une forte augmentation des déchets collectés sélectivement (verre, emballages, cartons et textiles) en porte à porte et en apport volontaire. La multiplication des actions de communication en faveur de la collecte sélective, la modification des fréquences de collecte des emballages (début du passage en C2 sur certaines communes) et l'amélioration du maillage des points d'apport volontaire ont contribué à améliorer les choses.

On constate également une très forte augmentation des tonnages collectés en déchetteries (gravats sales et propres et déchetteries autres). Ceci met en exergue l'importance de disposer d'un réseau efficace de déchetteries et d'inciter les metteurs sur le marché, conformément aux objectifs de la loi AGEC, à proposer à leurs clients professionnels, des déchetteries qui leurs seraient dédiées, pour collecter les déchets d'activités économiques exclusivement, hors services publics.

De même, la mise en place d'une économie circulaire, au niveau des entreprises ou la prise en charge directe de certains déchets (mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets dangereux...) auprès des consommateurs par les multiples éco organismes, permettraient d'éviter importants tonnages.

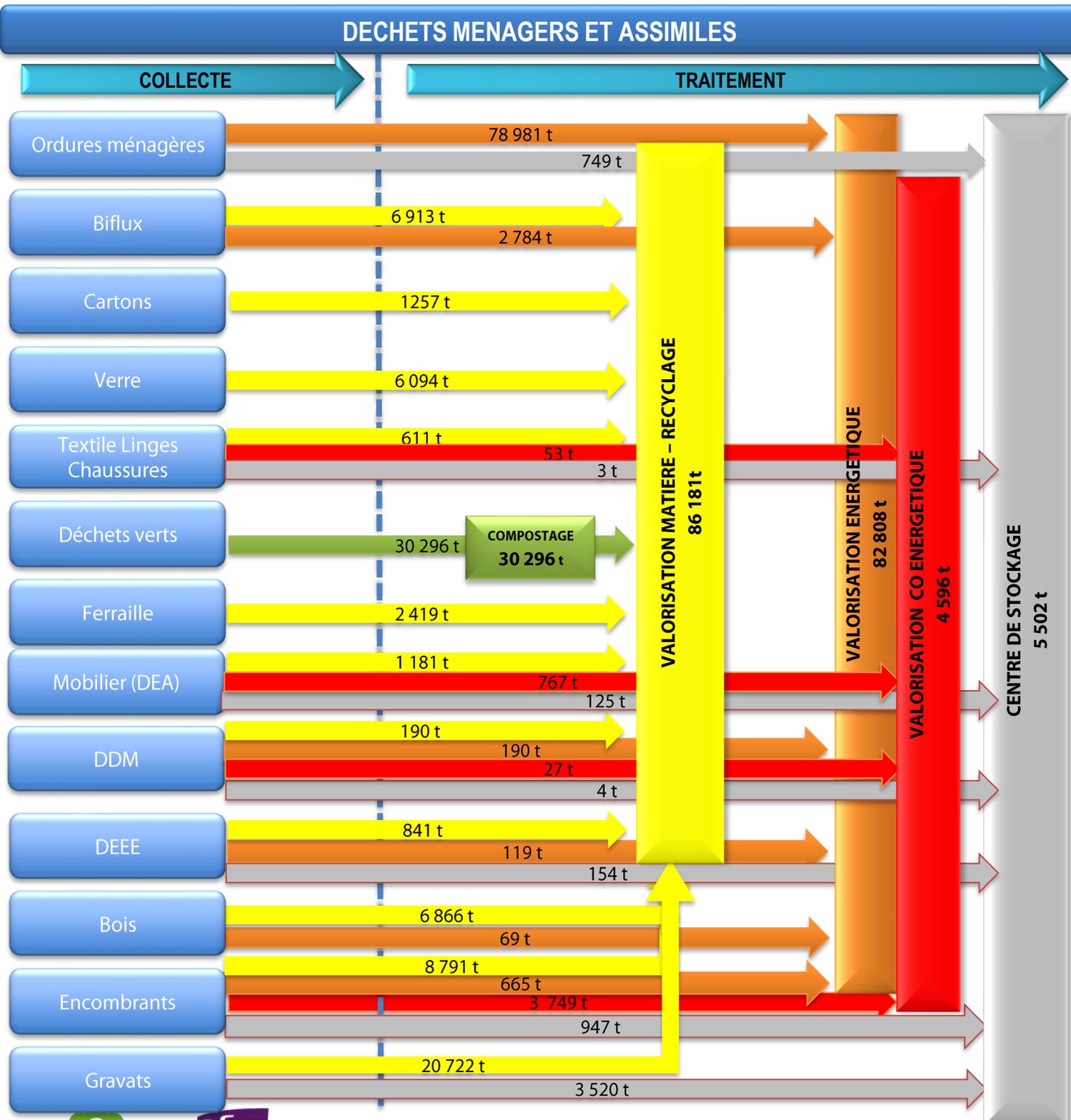
Pour les végétaux, le déploiement de la collecte en porte à porte sur 9 communes de la CASA, l'interdiction de brûler et les obligations de débroussaillage ont généré une très forte augmentation des tonnages de déchets verts. Des actions doivent donc être menées pour limiter ces quantités en favorisant les actions de compostage, de broyage ou de paillage et pour inciter également les professionnels des espaces verts, à proposer aux usagers des solutions de réemploi des végétaux broyés sur site.



Partie 4

INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

Traitement par flux





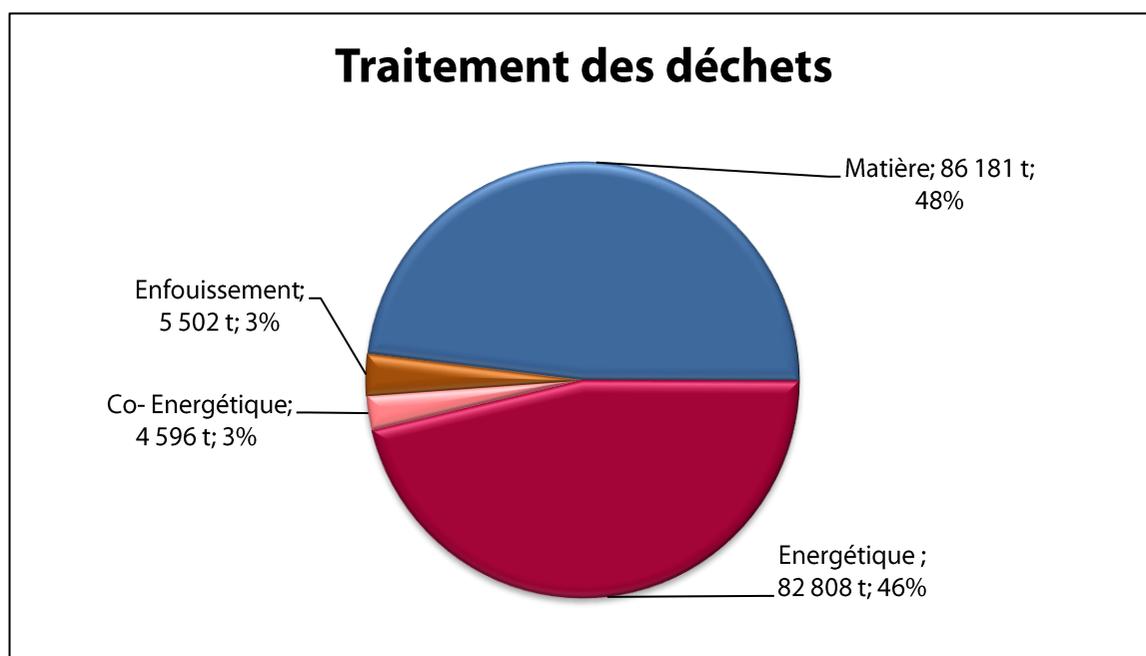
Partie 4

INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

Valorisation des déchets

Les opérations de traitement des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont essentiellement assurées par des prestataires privés. Le syndicat de traitement UNIVALOM est constitué de la CASA et des communes du Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer et Mouans-Sartoux.

Dans un but de respect de l'environnement, le recours à l'enfouissement a été fortement diminué depuis 2017 avec notamment les encombrants qui, après broyage, deviennent du combustible solide de récupération (CSR). Ils sont généralement utilisés par les cimenteries en tant que combustibles.



Les principaux sites de traitement (source UNIVALOM)

Matériaux	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité de l'unité	Mode de traitement
Ordures Ménagères résiduelles	UVE UNIVALOM, Antibes (06)	160 000 T	Incineration avec valorisation énergétique
	ISDND VALSUD, Bagnols en Forêts (83)	NC	Enfouissement
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri NCI ENVIRONNEMENT, Cannes (06)	36 000 T	Tri et Recyclage
Verre	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La-Napoule (06)	1 000 T	Stockage et rechargement
	Quais de transfert de SEA, Nice (06)	15 000 T	
	Usine OI Manufacturing, Béziers (30) ou Labegude (07)	NC	Recyclage
Papier	Centre de tri NCI ENVIRONNEMENT, Cannes (06)	36 000 T	Tri
	NORSKE SKOG GOLBEY	5000 T	Recyclage

Source Rapport annuel 2022 UNIVALOM

Partie 5

INDICATEURS FINANCIERS





Partie 5

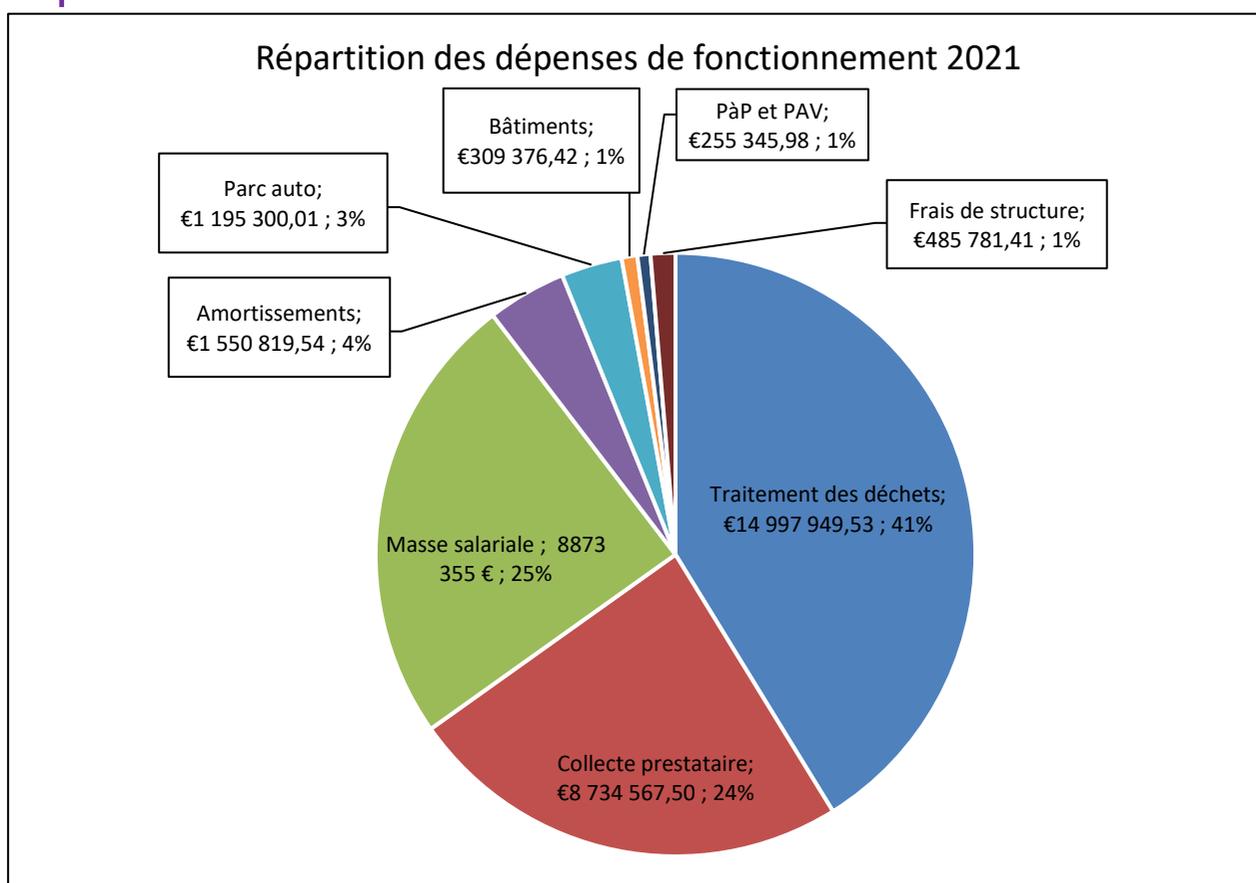
INDICATEURS FINANCIERS

BUDGET

Recettes
39 515 283,70 €

Dépenses de fonctionnement
36 402 495,28€

Compte administratif - Fonctionnement



Les recettes s'élèvent à **39 515 283,70 euros** dont 38 560 017,00 euros issus de la TEOM. Les autres recettes proviennent principalement des annulations de charges, des remboursements d'indemnités journalières, de cessions de véhicules.

En 2021, les **dépenses de fonctionnement** se sont élevées à 36 402 495 euros, avec une **augmentation de 5,13%** par rapport à 2020 soit + 1 774 837 €.

Augmentation conséquente du coût de traitement des déchets à hauteur de 1 673 454 €, soit une hausse de **12,5%**. Cela est lié pour partie à l'augmentation de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) qui est passée de 3 euros/tonne à 8 euros/tonne et au renouvellement de certains marchés.

Compte administratif - Investissement

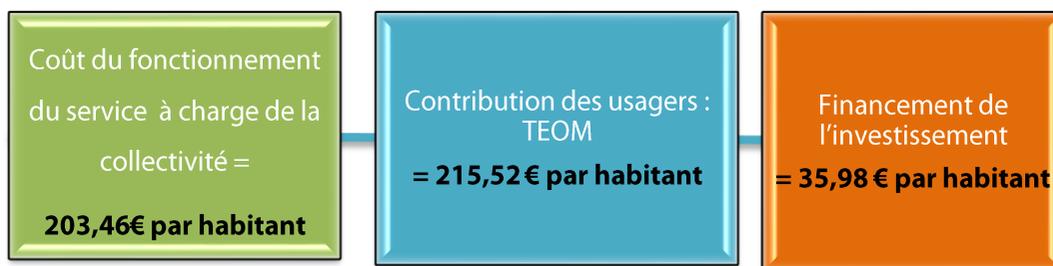
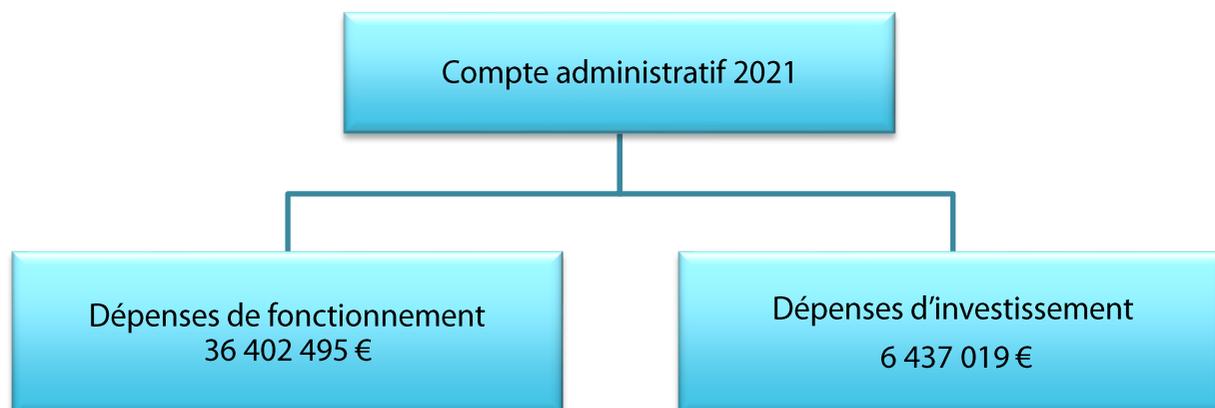
Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2021 (y compris le remboursement du capital des emprunts) se sont élevées à la somme de 6 437 018,98 €



Partie 5

INDICATEURS FINANCIERS

Le service est entièrement financé par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères



Augmentation de 5,13 % des dépenses de fonctionnement et de 12,61 % des dépenses d'investissement notamment pour l'aménagement et la fourniture de colonnes enterrées ou semi enterrées.

Baisse des recettes de TEOM de 6% par rapport à 2020 du fait de la baisse du taux de TEOM de 0,7% (passé de 9,5 % en 2020 à 8,8% en 2021).





Partie 5

INDICATEURS FINANCIERS

FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement de la politique des déchets, menée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, est assuré uniquement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets. Ces prestations sont rendues aux usagers du service, que ce soit les particuliers ou les entreprises, pour leurs déchets ménagers ou assimilés ; c'est-à-dire leurs déchets non dangereux que la collectivité peut collecter et traiter en même temps que ceux des ménages.

Le taux de TEOM sur la CASA est unique. Il a été baissé de 9,5% à 8,8 % en 2021.

Le gouvernement a mis en place un moteur de recherche pour connaître le taux de TEOM appliqué dans chaque commune de France <https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/moteur-de-recherche-pour-la-teom/>. A titre d'information, celui des communes avoisinantes est indiqué ci-après:

Collectivités	Taux de TEOM 2021 (%)
CASA	8,8
Métropole NCA*	8,46
Grasse	15,1
Cannes	12,25
CARF	13

NCA * : il convient d'ajouter les 6,4% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties créée par la Métropole, soit un ensemble de 14,86%

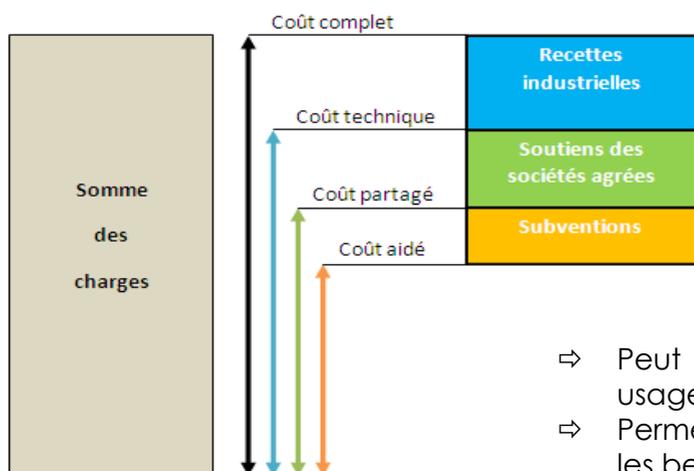


Partie 5

INDICATEURS FINANCIERS

COÛTS DES COLLECTES

La matrice des coûts permet de calculer les coûts pour chacun des flux pris en charge par les collectivités.



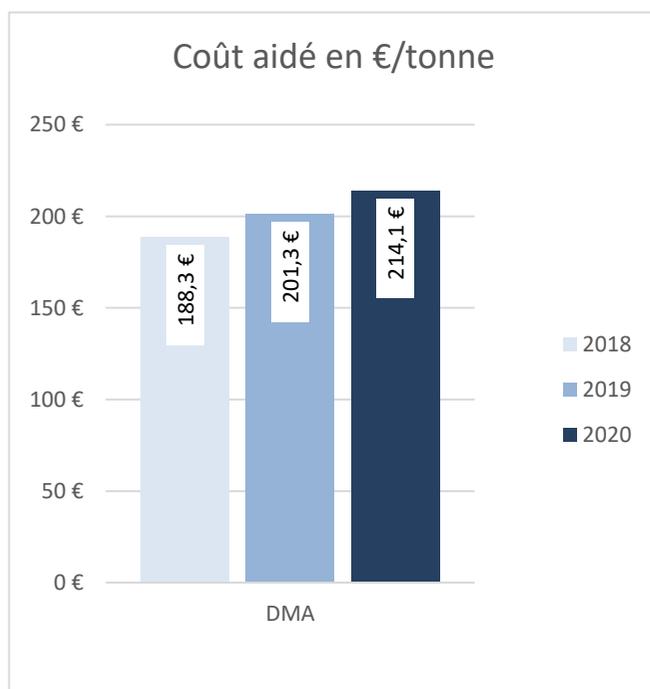
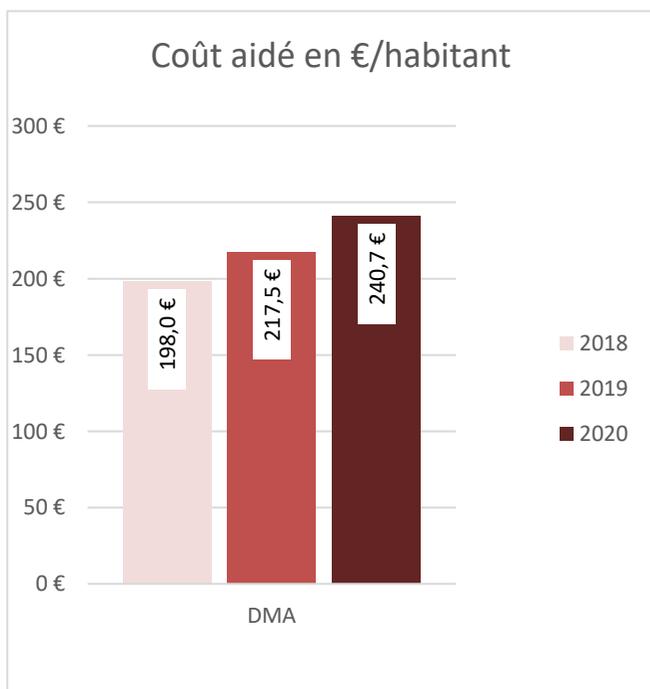
Coût complet = coût brut global

Coût technique = coût complet - recettes industrielles

Coût partagé = coût technique - soutiens sociétés agréées

Coût aidé HT = coût partagé - recettes

- ⇒ Peut être comparé à la contribution payée par les usagers
- ⇒ Permet de vérifier si la fiscalité est en adéquation avec les besoins du service déchets
- ⇒ Reflète la charge restant à financer par la collectivité



La matrice des coûts est soumise à la validation de l'ADEME. Cette validation est prévue courant du troisième trimestre 2021.

Les coûts présentés dans le présent rapport annuel sont les coûts de 2020.

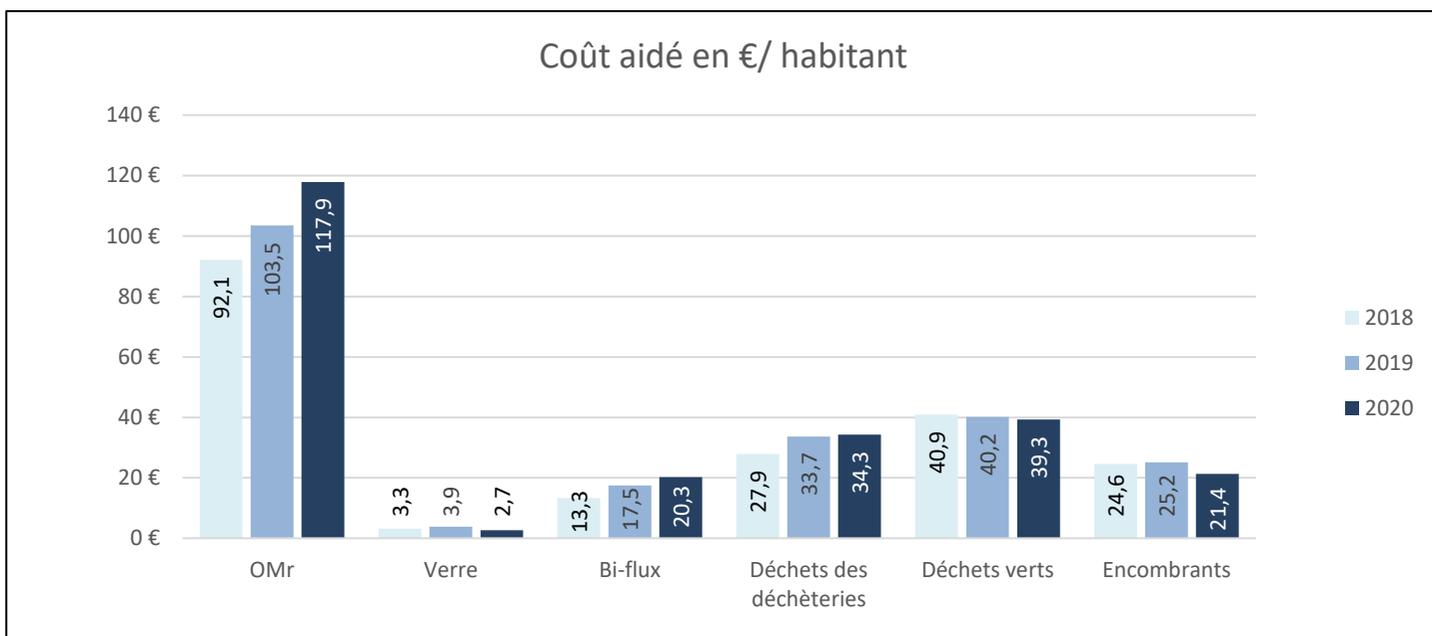
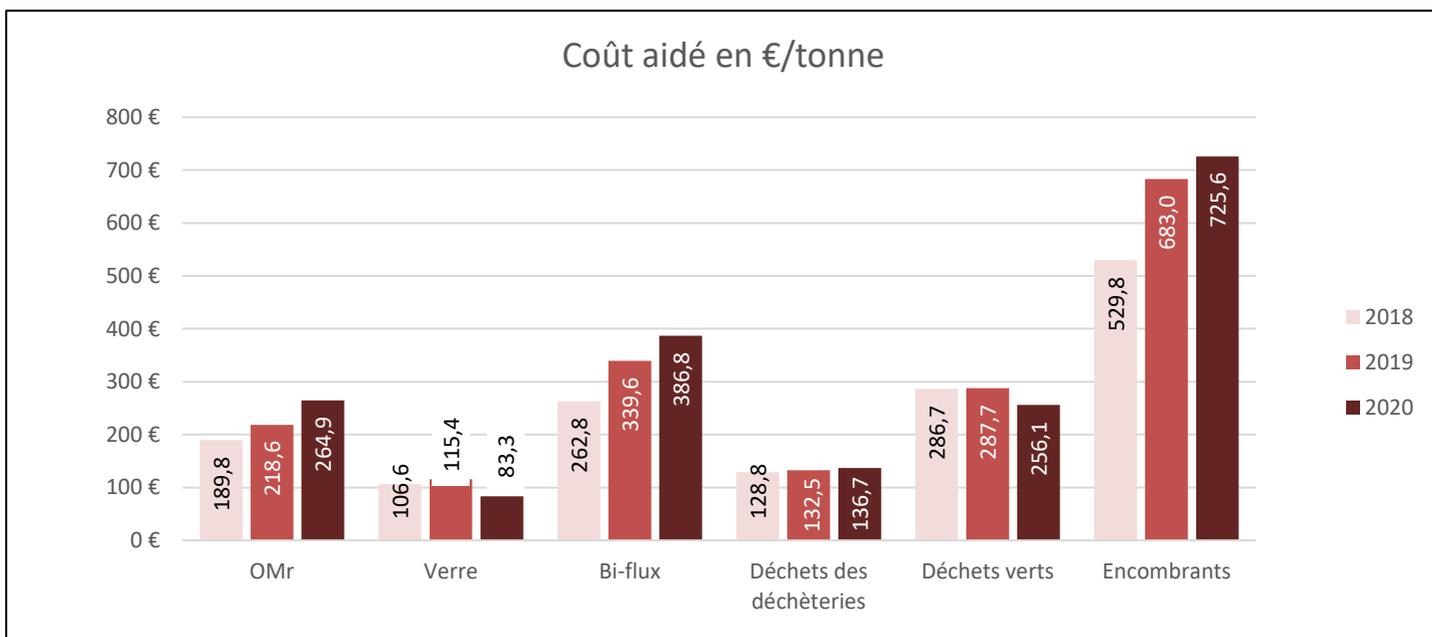
Une augmentation régulière des coûts est constatés.



Partie 5

INDICATEURS FINANCIERS

COÛTS DES COLLECTES



Partie 6

PERSPECTIVES





Partie 6

PERSPECTIVES

PILOTAGE

- Adopter un PLPDMA pour la période 2022 / 2028
- Mettre en place le tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 sur l'ensemble du territoire
- Mettre en œuvre des actions du contrat d'objectifs signé avec la région
- Mettre en place un plan d'actions pour limiter les refus de tri et les déclassements de bennes pour mauvais tri
- Mettre en concurrence et préparer le futur marché de collecte 2023. Travailler à des pistes d'optimisations (récupération d'une tournée sur Opio et réajustements de secteurs régie/prestataire comme la reprise du cap d'Antibes par la régie et l'attribution de zones d'activités économiques sur Antibes)
- Réorganiser la gestion informatique de la Direction Envinet : acquisition souhaitée d'un logiciel de suivi des activités de collecte et de gestion de la relation usager
- Réaliser un diagnostic et définir une stratégie déchets 2023-2027
- Réviser le règlement de collecte
- Participer au plan climat énergie de la CASA
- Mettre en place la plateforme nationale de réception et de traitement des demandes d'avis aux autorisations d'urbanismes (Avis'au)

COMMUNICATION

- Collaborer avec UNIVALOM et CAP AZUR sur la prévention des déchets (renfort de la communication sur le compostage, le tri, territoire Zéro Déchets, les textiles, etc.)
- Développer la communication et l'information concernant la gestion des déchets auprès des résidents, des touristes, des services communaux



Partie 6

PERSPECTIVES

COLLECTE en porte à porte

- Maintenir un traitement optimisé des déchets ménagers (valorisation, recyclage, etc.) à moindre coût
- Augmenter les tonnages collectés en tri et améliorer la qualité du tri (réduction des déclassements de bennes)
- Adopter une stratégie pour le tri à la source des biodéchets et tester le compostage biomécanique avec une expérimentation sur une zone test (Châteauneuf de grasse/Opio/Le Rouret)
- Mettre en place du lavage de bacs en régie
- Optimiser les circuits de collecte et diminuer les fréquences de collecte des ordures ménagères
- Expérimenter la collecte des végétaux sur les communes d'Antibes, Biot, Vallauris et Valbonne
- Mettre en place la collecte des emballages, journaux magazines sur le parc de Sophia

COLLECTE en points d'apports volontaires

- Poursuivre l'implantation de colonnes enterrées, semi-enterrées et dispositifs ascenseurs à bacs dans le cadre des gros projets d'aménagements (Antibes, Valbonne, Tourrettes sur Loup, la Colle sur Loup)
- Poursuivre les mises en place des dispositifs semi-enterrés sur les communes de Gourdon, Caussols, Gréolières
- Mise en place de colonnes aériennes (tous flux) sur les communes du Haut-Pays (La Roque en Provence, Conségudes, Les Ferres) afin d'éviter les doubles collectes (PAP et PAV)
- Poursuivre le remplacement des anciens dispositifs enterrés par des modèles mieux adaptés et plus facile d'utilisation.
- Améliorer le maillage en PAV textiles sur l'ensemble des communes et procéder à la rénovation du parc.
- Améliorer le tri du verre : augmentation du nombre de colonnes et déploiement de la solution CLIINK

Partie 7

GLOSSAIRE





GLOSSAIRE

C

Collecte sélective : la collecte sélective consiste à séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une «seconde vie», le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

D

Déchetterie : il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

E

Eco-responsabilité : le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche plus globale de prise en compte des enjeux du développement durable. Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.

Écobuage : technique agricole aussi appelée "Débroussaillage par le feu", consistant à arracher la végétation et la couche superficielle de l'humus, d'incinérer ces éléments en petits tas, puis d'épandre les cendres sur le terrain afin de l'enrichir en éléments nutritifs.

N

Norme Euro 6 : les normes européennes d'émission, dites normes Euro sont des règlements de l'Union Européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Il s'agit d'un ensemble de normes s'appliquant aux véhicules neufs. Leur objectif est de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier.

O

OMR : il s'agit de la part des ordures ménagères résiduelles après les différentes collectes sélectives.

P

Plateforme de compostage : à partir d'un procédé biologique aérobie contrôlé avec montée en température, la plateforme de compostage permet l'hygiénisation et la stabilisation par dégradation/réorganisation de la matière organique, et conduit à l'obtention d'un compost destiné à être mis sur le marché ou utilisé comme matière fertilisante.

S

Système FAP : un filtre à particules est un système de filtration utilisé pour retenir les fines particules, cancérigènes pour l'homme, contenues dans les gaz de combustion, particulièrement des moteurs Diesel.



GLOSSAIRE

T

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des ordures ménagères.

U

Unité de valorisation énergétique : la Valorisation Énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

V

Valorisation énergétique : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation matière : la valorisation matière est l'utilisation de tout ou d'une partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Les déchets concernés par cette valorisation, sont notamment : les emballages et papiers de la collecte sélective, et certains déchets collectés en déchetteries.

Valorisation organique : elle consiste à laisser fermenter des résidus agricoles ou urbains mélangés ou non avec de la terre végétale. On obtient ainsi du compost qui est un mélange fermenté de résidus organiques et minéraux, utilisé pour l'amendement des terres agricoles.

ABRÉVIATIONS

CS : Collecte sélective

CNAM : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

CNRACL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

CSHV : Collecte Sélective Hors Verre

DDM : Déchets Dangereux des Ménages (DMS +Eco DDS + Piles + batteries + huiles alimentaires + huiles de vidange+ bouteille de gaz + extincteur + pneus)

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DEA : Déchets d'Équipement et d'Ameublement

DCS : Déchets collectés sélectivement (CS Recyclables bi flux + CS Cartons + CS Verre)

DMA : Déchets Ménagers Assimilés (déchets occasionnels + Déchets de routine OMA)

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

Eco DDS : Déchets Dangereux Spécifiques pris en charge par un éco organisme

DO : (Apports en déchetterie + TLC)

DV : Déchets Verts

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

JRM : Journaux, Revues, Magazines

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés (OMR + DV en PàP + DCS)

PàP : Porte à Porte

PAV: Point d'Apport Volontaire

PR : Point de Regroupement

TLC : Textiles – Linges – Chaussures

Apports en déchetteries : Gravats propres + gravats sales + DEA + CS bois + CS ferraille + CS DEEE + DMM + DV hors PàP + encombrants



RÉFÉRENCES

Les données utilisées dans ce rapport sont majoritairement issues d'UNIVALOM qui récolte les tonnages en aval du circuit de collecte des déchets, mais également de nos prestataires (Véolia, Montagn'habits et Pacôme) ,des services de l'état (ADEME), de la région (ORDEC) ainsi que par nos services internes qui détiennent des tableaux de bord mis à jour périodiquement.



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

